



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banking, Trade and Commerce

Banques et du commerce

Chairman:
The Honourable E. LEO KOLBER

Président:
L'honorable E. LEO KOLBER

Wednesday, May 2, 2001

Le mercredi 2 mai 2001

Issue No. 10

Fascicule n° 10

Second meeting on:
Bill C-8, An Act to establish the Financial
Consumer Agency of Canada and to
amend certain Acts in relation
to financial institutions

Deuxième réunion concernant:
Le projet de loi C-8, Loi concernant l'Agence
de la consommation en matière financière
du Canada et modifiant certaines lois
relatives aux institutions financières

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable E. Leo Kolber, *Chairman*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Angus	* Lynch-Staunton
* Carstairs, P.C.	(or Kinsella)
(or Robichaud, P.C.)	Meighen
Furey	Oliver
Hervieux-Payette, P.C.	Poulin
Kelleher, P.C.	Setlakwe
Kroft	Wiebe

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président: L'honorable E. Leo Kolber

Vice-président: L'honorable David Tkachuk

et

Les honorables sénateurs:

Angus	* Lynch-Staunton
* Carstairs, c.p.	(ou Kinsella)
(ou Robichaud, c.p.)	Meighen
Furey	Oliver
Hervieux-Payette, c.p.	Poulin
Kelleher, c.p.	Setlakwe
Kroft	Wiebe

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2001
(12)

[English]

The Standing Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:00 p.m. this day, in Room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Kolber, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Furey, Hervieux-Payette, P.C, Kelleher, P.C., Kolber, Kroft, Meighen, Setlakwe, Tkachuk and Wiebe (9).

In attendance: Mr. Stephen L. Harris, and from the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Economic Division: Mr. Alexandre Laurin, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2001, the committee continued its examination of Bill C-8, An Act to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions.

WITNESSES:

From the CS COOP, Community Financial Services:

Gary Seveny, President and Chief Executive Officer;

José Gallant, Vice-President, Finance and Chief Financial Officer.

From the Committee on Islamic Financial Institutions, Canada:

Said Zafar, Chairman.

From the Canadian Community Reinvestment Coalition:

Duff Conacher, Coordinator.

From TG International Ltd.:

Peter R. Downing, President.

Mr. Seveny of the CS COOP made a statement and with Mrs. Gallant answered questions.

Mr. Zafar of the Committee on Islamic Financial Institutions, Canada made a statement and answered questions.

Mr. Conacher of the Canadian Community Reinvestment Coalition made a statement and answered questions.

Mr. Downing of TG International Ltd. made a statement and answered questions.

At 5:15 p.m., the committee continued its proceedings *in camera*.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2001
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 heures, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Kolber (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Furey, Hervieux-Payette, c.p., Kelleher, c.p., Kolber, Kroft, Meighen, Setlakwe, Tkachuk et Wiebe (9).

Également présents: M. Stephen L. Harris et, de la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, Division de l'économie: M. Alexandre Laurin, attaché de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2001, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-8, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières.

TÉMOINS:

De la CS COOP, Services financiers communautaires:

Gary Seveny, président et chef de la direction;

José Gallant, vice-présidente aux finances et directrice financière.

Du Committee on Islamic Financial Institutions, Canada:

Said Zafar, président.

De la Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire:

Duff Conacher, coordonnateur.

De TG International Ltd.:

Peter R. Downing, président.

M. Seveny, de la CS COOP, fait une déclaration et, avec l'aide de Mme Gallant, répond aux questions.

M. Zafar, du Committee on Islamic Financial Institutions, Canada fait une déclaration et répond aux questions.

M. Conacher, de la Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire, fait une déclaration et répond aux questions.

M. Downing, de TG International Ltd., fait une déclaration et répond aux questions.

À 17 h 15, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

At 5:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 17 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2001

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-8, to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain acts in relation to financial institutions, met this day at 4:00 p.m. to give consideration to the bill.

Senator E. Leo Kolber (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, I see a quorum. We are here today to discuss Bill C-8. I will ask our first witnesses to proceed.

Mr. Gary Seveny, President and Chief Executive Officer, CS CO-OP Community Financial Services: Honourable senators, I wish to thank you for inviting myself and my colleague, Ms Gallant, to appear before you today to discuss Bill C-8.

CS CO-OP strongly supports the stated objectives of this legislation, those being to promote efficiency and growth of the financial services sector; to foster domestic competition; to empower and protect consumers; and to improve the regulatory environment.

I would like to focus my remarks today on what I believe is an important element missing from Bill C-8, that being provisions that would allow for the cooperative ownership of banks. We believe that such provisions would serve to enhance the stated objectives of the bill.

We recognize the importance of passing this piece of legislation in a timely manner. For that reason, we are not asking that the committee recommend amendments to Bill C-8, allowing for the creation of banks organized on the cooperative principles. Rather, we are asking the committee to send a strong signal to the government stressing that the committee continues to believe that cooperative bank legislation should be a priority of the government and tabled as soon as possible.

Let me provide some background that may help remind honourable senators of some of the reasons why this committee strongly supported the concept of cooperative banks in the past. This will help to explain my concern that the government move ahead quickly to introduce legislation allowing for their development.

Beginning in 1996, and following extensive consultations and thorough review of information relating to the future of the financial services sector, including the development of cooperative banks, the MacKay task force made the following recommendation in its report released in September 1998. It states, in part:

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à qui a été confiée l'étude du projet de loi C-8, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, se réunit aujourd'hui à 16 heures pour examiner ledit projet de loi.

Le sénateur E. Leo Kolber (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Chers collègues, je constate que nous avons le quorum. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner le projet de loi C-8. Je vais maintenant demander à notre premier témoin de prendre la parole.

M. Gary Seveny, président et chef de la direction, CS CO-OP, Services financiers communautaires: Honorables sénateurs, je tiens à vous remercier de nous avoir invités, moi et ma collègue, Mme Gallant, à comparaître devant vous pour discuter du projet de loi C-8.

CS CO-OP souscrit fermement aux objectifs énoncés dans ce projet de loi, à savoir de favoriser une plus grande efficacité et la croissance du secteur des services financiers, d'encourager la concurrence à l'intérieur du pays, de responsabiliser et de protéger les consommateurs et d'améliorer le cadre de réglementation.

Mes remarques porteront aujourd'hui sur ce qui m'apparaît être une omission importante dans le projet de loi C-8, à savoir l'absence de dispositions permettant la propriété coopérative des banques. Nous estimons que de telles dispositions faciliteraient l'atteinte des objectifs énoncés dans le projet de loi.

Nous reconnaissons qu'il est important qu'on adopte cette mesure législative dans les plus brefs délais. C'est pourquoi nous ne demandons pas à votre comité de recommander qu'on apporte des amendements au projet de loi C-8 pour permettre la création de banques constituées suivant les principes coopératifs. Nous lui demandons plutôt de faire savoir énergiquement au gouvernement que vous demeurez convaincus qu'il devrait considérer comme prioritaire l'adoption d'une loi autorisant la constitution de banques coopératives et qu'en conséquence, il devrait déposer un projet de loi en ce sens le plus tôt possible.

Permettez-moi de rappeler aux sénateurs certaines des raisons pour lesquelles votre comité a vigoureusement appuyé l'idée des banques coopératives dans le passé. Cela vous aidera à comprendre pourquoi je souhaiterais que le gouvernement s'empresse de présenter un projet de loi permettant leur création.

À l'issue de ses travaux qu'il avait amorcés en 1996, et à la suite de vastes consultations et d'un examen approfondi des informations qu'il avait recueillies concernant l'avenir du secteur des services financiers, notamment à propos de la création d'éventuelles banques coopératives, le groupe de travail MacKay a formulé, dans son rapport publié en septembre 1998, la recommandation suivante:

Federal legislation should permit co-operative banks and other financial institutions to be chartered as new institutions with ownership and governance to be based on co-operative principles.

This recommendation was not made lightly. The task force conducted a thorough review of the issues related to the creation of cooperative banks in coming to this conclusion.

In its December 1998 report, "A Blueprint for Change," this committee strongly endorsed the MacKay task force's recommendation, stating:

The Committee strongly supports the recommendations of the Task Force relating to the co-operative sector. It is the Committee's view that these recommendations are essential to the goals of enhancing competition and encouraging development of domestic competitors in the financial services sector.

Furthermore, this committee believed that there was some urgency that the government act on the task force's recommendations, including legislation to allow for cooperative bank ownership.

The report states:

This Committee believes that if credit unions are to develop into strong competitors, it will be important for the Task Force's recommendations to be acted upon expeditiously.

That was over two years ago.

I would like to remind the committee of some of the reasons why it recommended measures to allow for the creation of cooperative banks in 1998. I might add that nothing has changed to reduce the importance of providing this option.

During their extensive review of the financial services sector, the MacKay task force and both parliamentary committees heard numerous calls for a second tier financial institution to increase competition and, in particular, to better meet the needs of small business and consumers.

Cooperatively owned banks would provide an important alternative to major banks with strong ties to local communities. Such ownership flexibility would allow individual cooperatives to maintain their cooperative principle of one member, one vote, that is so highly valued by its members, while allowing them new opportunities to grow on a national basis.

Cooperative banks would empower consumers by giving them a greater voice in how their banks are run. They can be better positioned to serve their members on a national level, and to attract new members and serve businesses in many remote and rural communities where large banks are closing branches.

La législation fédérale devrait permettre la constitution de banques coopératives et d'autres institutions financières dont la propriété et la régie seraient fondées sur les principes coopératifs.

Cette recommandation n'a pas été faite à la légère. Avant d'en arriver à cette conclusion, le groupe de travail avait en effet effectué une étude approfondie de la question de la création de banques coopératives.

Dans son rapport de décembre 1998 intitulé «Plan directeur de changements», votre comité a fermement appuyé la recommandation du groupe de travail MacKay en ces termes:

Le comité est tout à fait d'accord avec les recommandations du groupe de travail concernant le secteur coopératif. Il est d'avis que ces recommandations sont essentielles pour accroître la concurrence et encourager le développement de compétiteurs nationaux dans le secteur des services financiers.

Votre comité estimait d'ailleurs qu'il était en quelque sorte urgent que le gouvernement donne suite aux recommandations du groupe de travail, notamment en proposant l'adoption d'une loi qui permettrait la propriété coopérative des banques.

Il mentionnait dans son rapport:

Le comité croit que si les caisses d'épargne et de crédit doivent devenir des concurrents solides, il est important que les recommandations du groupe de travail soient mises en oeuvre rapidement.

C'était il y a plus de deux ans.

J'aimerais rappeler au comité certaines des raisons pour lesquelles il avait recommandé des mesures visant à permettre la création de banques coopératives en 1998. J'ajouterai que rien n'a changé depuis lors qui puisse nous mener à conclure qu'il serait moins important aujourd'hui qu'à l'époque d'offrir cette option.

Au cours de leur examen approfondi du secteur des services financiers, le groupe de travail MacKay et les deux comités parlementaires ont entendu de toutes parts qu'il serait bon d'avoir une seconde catégorie d'institutions financières pour accroître la concurrence et en particulier pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises et des consommateurs.

Étant étroitement liées à leur clientèle locale, les banques coopératives offriraient une importante solution de rechange aux grandes banques. La souplesse qui caractérise ce type de propriété permettrait aux coopératives de maintenir leur principe coopératif, qui donne à chacun de leurs sociétaires une voix, et une seule, et auquel ceux-ci tiennent tant, et ce, tout en leur ouvrant de nouvelles possibilités d'étendre leur réseau sur le plan national.

Les banques coopératives responsabiliseraient les consommateurs en leur donnant davantage voix au chapitre dans la gestion de leurs banques. Elles seraient en mesure d'offrir un meilleur service à leurs sociétaires dans tout le pays, d'attirer davantage de nouveaux sociétaires et de se mettre au service des entreprises de nombreuses localités rurales et isolées où les grandes banques ferment leurs succursales.

Honourable senators, I believe there is some confusion about the difference between a provincially regulated credit union owning a bank, which is presently allowed under legislation, and the conversion of a credit union to a cooperatively owned bank, which is not in the legislation.

Credit unions are currently permitted to own a bank. However, cooperative principles cannot be attached to that bank because the customer of the bank is not also a member and "owner" of that bank. To illustrate this point, CS CO-OP recently became sole owner of the CS Alterna Bank, a federally regulated chartered bank. Unfortunately, without the provisions to allow for cooperative bank ownership, the customers of our bank, CS Alterna Bank, cannot enjoy the benefit of being owners of the bank with a share and a say in how their bank is run.

Furthermore, it is impossible for a credit union in another province to join forces with CS CO-OP or CS Alterna Bank while allowing its members to retain their ownership rights based on the principle of "one share, one vote."

Mr. Chairman, we hoped that when the election was called last year there would be a window of opportunity for Department of Finance officials to work on developing the amendments needed to provide for ownership of cooperative banks. Unfortunately, because a major effort was made to ensure that Bill C-8 included no policy changes from Bill C-38, Bill C-8 does not include provisions for cooperative banks, even though the committees in both the House of Commons and the Senate have previously endorsed them. Despite this setback, we were encouraged by the statement of Mr. Peterson, Secretary of State, in the House of Commons earlier this year. He said:

We have been working with the credit union movement to find out exactly what type of co-operative bank legislation should be brought forward...we have continued to study it and we will continue to study it, running on a parallel basis to Bill C-8. When the model is in place we will issue it...

It is our understanding that the government intends to seek the views of interested parties, likely through a consultation paper, on the model and requirements for cooperative banks, before introducing legislation to allow the cooperative banks. CS CO-OP has clearly indicated that it is ready and committed to work with the government to move this project forward as expeditiously as possible. This consultative process must be focussed on developing legislation within as short a time frame as possible.

Things are changing very rapidly in the financial services sector, and Bill C-8 will only accelerate the pace of change even more. We simply cannot afford to be left behind because of

Monsieur le président, je crois qu'il règne une certaine confusion à propos de la distinction qui existe entre une caisse d'épargne et de crédit sous réglementation provinciale qui contrôle une banque, ce qui est actuellement autorisé par la loi, et la conversion d'une telle caisse en banque contrôlée de façon coopérative, ce qui ne l'est pas.

Les caisses d'épargne et de crédit ont actuellement le droit d'être propriétaire d'une banque. Elles ne peuvent toutefois pas y appliquer leurs principes coopératifs, car le client d'une banque n'est pas sociétaire ou «propriétaire» de celle-ci. Permettez-moi de vous illustrer cela à l'aide d'un exemple: récemment, CS CO-OP est devenue seule propriétaire de la CS Alterna Bank, une banque à charte fédérale. Malheureusement, en l'absence de dispositions législatives permettant la propriété coopérative des banques, les clients de notre banque, la CS Alterna Bank, n'ont pas l'avantage d'être propriétaires de cette banque, d'en être sociétaires et d'avoir voix au chapitre concernant sa gestion.

Qui plus est, une caisse d'épargne et de crédit d'une autre province ne peut s'allier à CS CO-OP ou à la CS Alterna Bank tout en permettant à ses sociétaires de conserver leur droit de propriété qui est fondé sur le principe de «un vote par sociétaire».

Monsieur le président, nous espérons qu'avec le déclenchement des élections l'an dernier, les fonctionnaires du ministère des Finances disposeraient de tout le temps voulu pour élaborer les modifications législatives requises pour permettre la propriété coopérative des banques. Malheureusement, parce qu'on a tout fait pour que le projet de loi C-8 ne comporte aucun changement d'orientation par rapport au projet de loi C-38, le projet de loi C-8 ne comporte aucune disposition visant à permettre la création de banques coopératives, même si les comités de la Chambre des communes et du Sénat avaient expressément souscrit aux recommandations qu'avait formulées en ce sens le groupe de travail. En dépit de ce revers, la déclaration qu'a faite le secrétaire d'État, M. Peterson, à la Chambre des communes plus tôt cette année nous a encouragés. Il s'est exprimé en ces termes:

Nous avons collaboré avec le mouvement des coopératives de crédit pour définir avec précision les dispositions législatives les concernant, qu'il conviendrait de proposer [...] nous avons continué à étudier la question et nous continuerons à le faire en conjonction avec le projet de loi C-8. Quand le modèle aura été établi, nous le rendrons public, [...]

Il nous semble donc qu'avant de déposer un projet de loi permettant la création de banques coopératives, le gouvernement a l'intention, vraisemblablement au moyen d'un document de consultation, de demander l'avis des parties intéressées à propos du modèle à adopter et des exigences à prévoir. CS-CO-OP a clairement indiqué qu'elle est prête et déterminée à collaborer avec le gouvernement pour que ce projet puisse se matérialiser aussi rapidement que possible. Le processus de consultation doit viser l'élaboration de mesures législatives dans les plus brefs délais.

La situation évolue très rapidement dans le secteur des services financiers, et le projet C-8 ne fera qu'accélérer les choses. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre que soit indûment

further delays in bringing this legislation forward for needed cooperative banks.

I would like to conclude by reiterating that Canadians and the financial services sector will benefit from the creation and growth of cooperative banks. Therefore, I ask this committee to send a strong message to the government that it expects the government to move quickly to introduce this needed legislation.

Mr. Chairman, that concludes my presentation. I would be happy to answer any questions.

Senator Tkachuk: As committee members know, I very much support your position, sir. When you say move quickly, do you mean by this fall? I would like to see legislation presented this fall, but you would know a little more about the consultation process that is going on. How long do you think that it will take? Do you have any idea as to when that will be tabled and preparation can begin for presentation of a bill?

Mr. Seveny: I, too, would like to have something by this fall. In discussion with the Department of Finance the message we have received is that the process will likely consume most of this calendar year.

We are disturbed that we do not have a timetable yet. After all, our discussions occurred during the last federal election. We had expected that a timetable would be developed.

This is a project that does not have an end date at the moment. Without an end date, it may never get delivered. Therefore, I have concerns.

Senator Tkachuk: When you are asking that we send a “strong message,” what do you mean?

Mr. Seveny: Mr. Peterson has given assurances to us and to our efforts, that a parallel track will occur for the development of this legislation. He has advised us that dedicated resources in the Department of Finance will be put into play to start work immediately.

With regard to parallel track, Bill C-8 is moving down the track and this legislative development is moving down the track almost in synchronization. While we recognize that the legislative change would still have to go through the parliamentary process, we know there will be a disconnect at some point. Not everything will be achieved at exactly the same point in time.

We will lose competitive advantage. We know that. However, we do not want to be competitively disadvantaged for too long.

retardé le processus d'adoption d'une mesure législative visant à autoriser la création de banques coopératives dont on a tant besoin.

Pour conclure, je tiens à vous redire que la création et le développement d'un réseau bancaire coopératif seraient bénéfiques aux Canadiens et au secteur des services financiers. Je prie donc le comité de faire savoir énergiquement au gouvernement qu'on s'attend à ce qu'il fasse en sorte d'être à même de proposer sous peu cette mesure législative qui s'impose.

Je termine sur ce mon exposé, monsieur le président. Je serai maintenant heureux de répondre aux questions qu'on voudra bien me poser.

Le sénateur Tkachuk: Comme les membres du comité le savent sans doute, j'appuie sans réserve votre position, monsieur. Quand vous demandez que le gouvernement intervienne rapidement, voulez-vous dire dès cet automne? J'aimerais bien qu'un tel projet de loi soit déposé cet automne, mais vous en savez sans doute un peu plus que moi à propos de l'état d'avancement du processus de consultation qui est en cours. Combien faudra-t-il de temps, à votre avis, pour consulter les intéressés? Avez-vous une idée du moment où le rapport sur ces consultations sera déposé et où on commencera à préparer la présentation d'un éventuel projet de loi?

M. Seveny: Moi aussi, j'aimerais bien qu'un projet de loi soit déposé dès cet automne. D'après ce que nous avons appris en en discutant avec les fonctionnaires du ministère des Finances, ce processus pourrait accaparer la plus grande partie de l'année.

Cela nous contrarie qu'on n'ait pas encore établi d'échéancier. Après tout, nos discussions sur cette question remontent à la dernière campagne électorale fédérale. Nous nous attendions à ce qu'on dresse un échéancier.

Aucune date limite n'a encore été fixée pour la matérialisation de ce projet. Sans date d'échéance, il risque de ne jamais se réaliser. C'est bien ce qui m'inquiète.

Le sénateur Tkachuk: Quand vous nous demandez de «faire savoir énergiquement au gouvernement», qu'entendez-vous par là?

M. Seveny: Pour nous encourager dans la poursuite de nos efforts, M. Peterson nous a donné l'assurance que la préparation du dépôt de cette mesure législative fera l'objet d'une démarche parallèle. Il nous a informé que le ministère des Finances affecterait des ressources expressément pour que le travail s'amorce immédiatement.

Concernant cette démarche parallèle, le projet de loi C-8 et cette autre mesure législative devraient cheminer presque en même temps. Nous n'en demeurons pas moins conscients que cette modification législative devra quand même franchir toutes les étapes du processus d'examen parlementaire, et nous ne sommes pas sans savoir qu'il y aura forcément décalage à un moment donné. Tout ne saurait s'accomplir exactement au même rythme.

Nous y perdrons sur le plan de la compétitivité. Nous le savons. Cependant, nous ne voudrions pas être désavantagés trop longtemps.

It is difficult for us to give a timetable. I was expecting it within this calendar year. I was advised that the process itself would consume this calendar year. There is the House and the Senate part of it that would follow.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I had the impression that you had obtained a large part of what you had been asking in the context of the legislation.

From a technical standpoint, it is harder for us to understand that issue, because some of us — including myself — did not keep track of the changes within the cooperative movement in details. Currently, the legislation would not allow any such operations. Those which are allowed are limited and would be consistent with the cooperative members' principles.

While I thought we had been striding forward, here you are now virtually asking us for a new legislation in order to give you what you originally asked actually quite a long time ago.

Ms Gallant: The provisions contained in bill C-8 rather address the Credit Union Central of Canada needs. The current legislation does not allow banks to operate the way cooperatives do. The intent is more to make it possible for them to have a professional association for the Canadian credit unions rather than to allow the creation of cooperative banks.

Senator Hervieux-Payette: Then, the concept of cooperative banks would not be reflected in the provisions of the bill. At the outset, I was under the impression that you were asking us to ensure that you could become a cooperative bank, but the bill does not allow you to go that far.

Ms Gallant: Indeed.

[*English*]

Senator Tkachuk: I do not think you answered my last question. I want to know what you would like us to do. I have several ideas regarding what we can do, but I want to hear what you think.

Mr. Severyn: From our basic understanding of how this process will work, we are seeking some greater endorsement of our initiative to feed back to the government, to try to put some urgency to its delivery. If this committee believes, as it has in the past, that this is important, to give some idea from CS CO-OP's perspective.

We are just one credit union with a desire to become a bank. We have been on this from the mid-1960s, when the federal government began decentralization. We have sought from the federal government a national charter from that point to present. In 1974 we came close to getting some accommodation and an election was called, I believe, around that time.

We have been waiting patiently and earnestly. We have made representations to the various committees over the years and this is the closest, I think, that we can get. Given the changes that are

Nous pouvons difficilement prévoir un échéancier. J'aurais espéré que tout soit réglé avant la fin de l'année. On m'a informé que le processus actuellement en cours prendrait à lui seul toute l'année. Suivra ensuite l'examen par la Chambre et le Sénat.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette: J'avais l'impression que vous aviez obtenu une bonne partie de ce que vous demandiez dans le contexte de la loi,

Sur le plan technique, c'est plus difficile pour nous à comprendre parce que certains — dont moi, personnellement — n'avons pas suivi le mouvement coopératif en détail. À l'heure actuelle, la loi ne permettrait aucune opération. Ces opérations sont limitées et ne satisfont pas la philosophie des membres des coopératives.

Je croyais qu'on avait fait un pas de géant, toutefois vous nous demandez, à toutes fins pratiques, de légiférer de nouveau afin de vous donner ce que vous avez demandé originalement, il y a quand même un bon moment.

Mme Gallant: Les articles contenus dans le projet de loi C-8 s'adressent davantage aux besoins de la Centrale des caisses du Canada. La loi actuelle ne permet pas aux banques d'opérer de façon coopérative. C'est surtout une façon pour eux d'avoir une d'association professionnelle pour les caisses canadiennes et non pour une banque coopérative.

Le sénateur Hervieux-Payette: Le concept d'une banque coopérative n'est donc pas reflété dans le contenu du projet de loi. Originalement, j'avais compris que vous nous demandiez de faire en sorte que vous deveniez une banque coopérative, mais le projet de loi ne vous permet pas d'aller aussi loin.

Mme Gallant: Effectivement.

[*Traduction*]

Le sénateur Tkachuk: Je ne crois pas que vous ayez répondu à ma dernière question. Je veux savoir ce que vous attendez de nous. J'ai plusieurs idées à propos de ce que nous pouvons faire, mais je veux vous entendre dire ce que vous en pensez.

M. Severyn: De la façon dont, pour l'essentiel, nous percevons le fonctionnement de ce processus, nous voudrions que vous appuyiez davantage notre projet auprès du gouvernement afin de l'inciter à accélérer les choses, si, naturellement, votre comité croit toujours qu'il est important de véhiculer un tant soit peu le point de vue de CS CO-OP.

Nous ne sommes qu'une caisse d'épargne et de crédit qui aimerait bien devenir une banque. Nous y travaillons depuis le milieu des années 60, depuis le moment où le gouvernement fédéral a entrepris la décentralisation. Nous n'avons cessé, depuis ce temps, de réclamer du gouvernement fédéral qu'il nous octroie une charte nationale. En 1974, nous étions sur le point d'obtenir certains accommodements, mais des élections ont été déclenchées, je crois, à peu près au même moment.

Nous avons fait preuve de patience et de sérieux. Au fil des ans, nous avons exposé notre point de vue devant divers comités, et nous ne saurions, je crois être plus près du but que nous ne le

occurring in our industry, and the willingness to see change from a government perspective, we have to strike while the iron is hot.

Senator Kroft: Please excuse a preamble to my question, which is a very simple one. For three years we have observed the MacKay report, the process of legislation, the search for change and update in our financial institutional structure, and the need for competition that is paramount. We have also continually looked to the credit union movement and the possibility of credit union banks as a source of effective competition in the banking system. There is a broad level of support for that concept around this table.

My question is rooted more in my experience as a Manitoban. I grew up in an environment where credit unions are an important part of life and a positive force. I also grew up involved in the grain industry and the broader concept of the cooperative movement was very much a part of my understanding of how things worked in the prairie economy. I have some sense of what has made the credit union work and what has made the cooperative movement so successful.

Do you still have the confidence that the spirit, the dynamic and the relationship of the individual member of the cooperative entity can translate into a financial institution that does not have the kind of heart and soul, perhaps, in which your movement is rooted?

That is the question that has been left with me all the way through. Is this a translatable spirit and a translatable drive that will carry into the competitive world of banking?

Mr. Seveny: Thank you for that question. CS CO-OP may be unique compared with credit unions in Canada if for no other reason than the word that identifies us is "co-op."

Our name originally was Civil Service Cooperative Credit Society Limited. It was established as a financial cooperative. Credit unions did not exist when we were founded. We have maintained our identity as a co-op. We are, under necessity, under legislation that was developed almost 30 years after our founding, under a Credit Union Act.

Therefore, the terminology "credit union" is not shown in our name. We are still well thought of as a cooperative, if you separate the two in thinking.

What we are asking for is a cooperative bank, because the bank is the only national financial institution that we can move to. A cooperative bank founded on the same principles as the CS CO-OP would have the same heart and soul. There would be no difference.

sommes actuellement. Compte tenu des changements qui s'opèrent dans notre secteur d'activité et de la volonté exprimée du gouvernement de faire évoluer les choses dans cette direction, il nous faut battre le fer pendant qu'il est chaud.

Le sénateur Kroft: Je vous prie de m'excuser de faire précéder ma question d'un préambule, mais il est très simple. Depuis trois ans, nous avons été témoins, dans le secteur des services financiers, du dépôt du rapport MacKay, du déroulement du processus d'adoption de nouvelles mesures législatives, de la poursuite des efforts en vue de revoir et de moderniser la structure de nos institutions financières ainsi que d'illustrations éloquentes de l'impérieuse nécessité d'accroître la concurrence. Nous nous sommes également sans cesse tournés vers le mouvement des caisses d'épargne et de crédit — avec l'espoir qu'on permette enfin la création de banques coopératives — comme source de véritable concurrence dans le système bancaire, une vision que partagent la grande majorité d'entre nous autour de cette table.

Ma question m'est inspirée surtout par mon vécu en tant que manitobain. J'ai été élevé dans un milieu où les caisses d'épargne et de crédit occupaient une place importante et représentaient une force positive. J'ai également grandi dans une région productrice de céréales, et le concept général de coopération était pour moi fortement associé au bon fonctionnement de l'économie des Prairies. J'ai une certaine idée des facteurs qui ont été à la base du bon fonctionnement des caisses d'épargne et du fait que le mouvement coopératif a été une telle réussite.

Êtes-vous toujours confiant que l'esprit et la dynamique qui caractérisent l'entité coopérative ainsi que le sentiment d'appartenance qui habite chacun de ses sociétaires peuvent se transmettre à une institution financière qui n'a peut-être pas ce cœur et cette âme qui donnent tout son sens à votre mouvement?

C'est là la question que je ne cesse de me poser. Cet esprit et ce dynamisme peuvent-ils se transmettre et se perpétuer dans le monde concurrentiel des banques?

M. Seveny: Je vous remercie d'avoir posé cette question. CS CO-OP est peut-être unique comparée aux caisses d'épargne et de crédit au Canada, ne serait-ce qu'à cause de sa raison sociale qui l'identifie comme «coopérative».

À l'origine, nous nous appelions la Coopérative de crédit du service civil Limitée. Lors de sa création, notre organisme était une coopérative financière. Les caisses d'épargne et de crédit n'existaient pas encore à cette époque. Nous avons conservé notre identité comme coopérative. Nous sommes, par nécessité, régis par une loi qui a été conçue près de 30 ans après notre fondation, la Credit Union Act.

C'est pourquoi l'expression «credit union» n'apparaît pas dans notre raison sociale. On nous perçoit toujours à juste titre comme une coopérative, quand on s'arrête à faire la distinction entre les deux.

Ce que nous demandons, c'est de pouvoir devenir une banque coopérative, car seule la structure bancaire nous permettra d'avoir un rayonnement vraiment national. Une banque coopérative qui fonctionnerait sur la base des mêmes principes que CS CO-OP aurait le même esprit et la même âme. Il n'y aurait pas de différence à cet égard.

By getting larger, would be there a difference? I think that is the question. Do you start losing some of your identity by getting larger? You have to work at maintaining that kind of identity. There are some large credit unions in Canada and in the United States that work at maintaining the identity of cooperative ownership. I keep stressing “cooperative” rather than the terminology “credit union” because our 145,000 members understand what a cooperative is. They understand the passion of a cooperative. As we work with other credit unions in Canada, their members have an affinity with the understanding of cooperatives, because credit unions are also associated with other cooperatives such as the wheat pools, insurance companies and others that have existed over time.

I do not think we lose the heart and soul by becoming a bank, providing we can identify in that bank, first and foremost, its cooperative structure. It is cooperatively owned, cooperatively operated, and provides access to all of its members to the running of its organization, as we do now.

Ms José Gallant, Vice-President, Finance and Chief Financial Officer: If I can add to that; we recently did a survey within our target markets of the interest of younger Canadians, what we call the “nexus generation,” of the cooperative bank and the principles that that bank would operate upon. The interest was quite high. It was over 40 per cent, although I cannot give you the exact number. We had different cooperative principles listed in that survey and the response was quite positive. These are not our members necessarily; they are potential clients for the bank or for a cooperative bank.

Senator Kroft: I appreciate your answer. The question could be much more directly put as to whether or not this whole thrust is top-end executive driven or if it really has what we in our business might call a “grassroots membership” drive to it.

Mr. Seveny: We have appealed to our membership through various town hall meetings and annual meetings to find out their thinking on this matter and to ensure that it was not just developed at the top. We have tremendous support. What we cannot do is put the question before our membership before we can legally provide them with the alternative. We have talked to them about it in concepts, and they have likewise talked to us in concepts. The end result is a cooperative bank.

We talked about creating some other form of cooperative entity at a national level. However, when it came down to it, they recognized that a cooperative bank was the federal entity that it had to be to get the national trademark established.

Le fait de prendre de l'expansion compromettrait-il ces particularités? C'est là la vraie question, à mon sens. Perd-on de son identité en devenant plus gros? La sauvegarde de ce genre d'identité demande un effort. Il existe au Canada et aux États-Unis de grosses caisses d'épargne et de crédit qui tiennent à préserver leur identité en tant que propriété coopérative. J'insiste délibérément sur l'emploi du mot «coopérative» plutôt que de l'appellation «caisse d'épargne et de crédit», car nos 145 000 membres comprennent bien ce qu'est une coopérative. Ils sont conscients de la passion qui anime une coopérative. Quand nous travaillons en collaboration avec des caisses d'épargne et de crédit d'autres régions du pays, les sociétaires de ces institutions sont familiers avec la notion de coopératives, car les caisses d'épargne et de crédit sont elles aussi associées à d'autres coopératives souvent implantées depuis un bon moment, par exemple avec des syndicats du blé, certaines sociétés d'assurance, et cetera.

Je ne crois pas que nous risquons de perdre notre esprit et notre âme en devenant une banque, pourvu que nous puissions reconnaître, en tout premier lieu, dans cette banque sa structure coopérative. Elle serait contrôlée et exploitée de manière coopérative et tous ses sociétaires auraient au même titre voix au chapitre dans sa gestion, comme c'est déjà le cas chez CS CO-OP.

Mme José Gallant, vice-présidente aux finances et directrice financière: Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter que nous avons récemment mené un sondage auprès de nos marchés cibles pour savoir dans quelle mesure les jeunes Canadiens — ceux de la génération «nexus», comme nous l'appelons —, s'intéressaient au concept de banque coopérative et aux principes qui seraient à la base de son fonctionnement. Leur niveau d'intérêt est apparu très élevé. Je ne suis pas en mesure de vous fournir le pourcentage exact, mais il était supérieur à 40 p. 100. Aux fins de ce sondage, nous avons dressé une liste de différents principes coopératifs, et les réponses se sont révélées fort positives. Ces jeunes n'étaient pas nécessairement sociétaires de notre coopérative, mais ils étaient des clients potentiels pour la banque ou pour une éventuelle banque coopérative.

Le sénateur Kroft: Je vous remercie de votre réponse. J'aurais peut-être mieux fait de poser ma question beaucoup plus directement et vous demander si toute cette orientation est dictée d'en haut ou si elle vient vraiment de ce que nous appelons dans notre milieu la «base».

M. Seveny: Nous avons consulté nos membres lors d'assemblées publiques et d'assemblées annuelles pour connaître leur opinion sur cette question et pour nous assurer que l'idée ne venait pas uniquement d'en haut. Notre proposition a reçu un appui formidable. Ce que nous ne pouvons toutefois pas faire, c'est de demander à nos membres de se prononcer sur cette option avant de pouvoir la leur offrir en toute légalité. Nous leur avons parlé du concept, et il semble que ce soit sur cette base qu'ils nous ont donné leur opinion. La conclusion que nous en avons tirée, c'est qu'ils souhaitent que nous devenions une banque coopérative.

Nous avons parlé de la possibilité de créer une autre forme d'entité coopérative à l'échelle nationale. Mais, en fin de compte, ils ont reconnu que, pour pouvoir afficher une bannière nationale en tant que banque coopérative, il devait s'agir d'une entité sous le régime de la loi fédérale.

The Chairman: Thank you for being with us. Your comments are on the record. We will do our best to help you.

I now ask our next witnesses to proceed.

Mr. Said Zafar, Chairman, Committee on Islamic Financial Institutions, Canada: Mr. Chairman, let me express my thanks and appreciation for the opportunity to express our frustration at the lack of legislation or guidelines in Canada that would permit the operation of Islamic financial institutions offering the various products of western banks. Before I do that, I would like to extend the sincere regret of my colleague, Saleem Ansari, who could not be here with me today.

Globally, the world is changing politically, economically and culturally. Some 30 years ago when I migrated to Canada, items such as yogourt and salsa were not readily available. Today, the level of consumption of both is such that they are available at every convenience store.

The point is simply that the changing needs of the populace must be acknowledged and every attempt be made in the democracy that Canada is to satisfy these needs. Every community has certain needs. Within the Islamic community, the pressing need of the day is the existence in Canada of a financial institution providing custody and management of funds according to Islamic financial principles and offering the wide range of personal and business banking products available in the existing banking institutions.

There are more than 150 Islamic banks around the world, managing in excess of U.S. \$200 billion. Islamic financial institutions are not only popular in Muslim countries, but are rapidly gaining ground in Europe where conventional banks are now operating Islamic windows and counters offering Islamic financial products. Among these are ABN Amro Bank, the National Commercial Bank of Saudi Arabia, Bank Misr Egypt, Banque National du Paris, Kleinwort Benson, ANZ Grindlays PLC, and Citibank. In fact you may be surprised to learn that London may well be described as the centre of Islamic banking in the western world.

Why do we need Islamic banking in Canada? Given the large Muslim population in this country — approximately 600,000 — significant sums of savings are lying idle and untapped waiting to be channelled into Islamic financial products. This unutilized reservoir of savings in Muslims' hands should be put into use as a source of working capital and venture capital for small- and medium-sized Canadian corporations, thereby further boosting the engine of the Canadian economy. Small- and medium-sized

Le président: Nous vous remercions d'avoir accepté de comparaître devant notre comité. Vos observations seront consignées au compte rendu. Nous ferons de notre mieux pour vous être utiles.

Je vais maintenant demander à nos témoins suivants de prendre la parole.

M. Said Zafar, président, Committee on Islamic Financial Institutions, Canada: Monsieur le président, je tiens à exprimer mes remerciements et mon appréciation pour l'occasion qui nous est offerte de vous faire part de notre déception devant l'absence au Canada de mesures législatives ou de lignes directrices qui permettraient l'existence dans notre pays d'institutions financières islamiques offrant, en plus des services bancaires islamiques, les mêmes produits que les banques occidentales. Je voudrais d'abord vous transmettre les regrets sincères de mon collègue, Saleem Ansari, qui a été dans l'impossibilité de m'accompagner ici aujourd'hui.

Le monde est en pleine évolution sur les plans politique, économique et culturel. Il y a environ 30 ans, quand j'ai émigré au Canada, des produits comme le yogourt et la salsa n'étaient pas faciles à obtenir ici. Aujourd'hui, il se consomme tellement de ces deux produits au Canada qu'on peut s'en procurer dans tous les dépanneurs.

Ce qu'il faut en conclure bien simplement, c'est que les besoins de la population évoluent et qu'il nous faut faire tout en notre pouvoir, dans un pays démocratique comme le Canada, pour les satisfaire. Chaque communauté a ses besoins propres. Au sein de la communauté islamique, le besoin actuellement le plus pressant est qu'on permette l'existence au Canada d'institutions financières qui puissent garder et gérer des fonds selon les principes financiers islamiques et offrir l'éventail complet des services bancaires personnels et commerciaux disponibles dans les autres institutions bancaires.

Il existe de par le monde plus de 150 banques islamiques, qui gèrent plus de 200 milliards de dollars américains de fonds. Les institutions financières islamiques ne sont pas répandues uniquement dans les pays islamiques, mais elles gagnent rapidement du terrain en Europe, où les banques traditionnelles disposent maintenant de guichets et de comptoirs où l'on offre des produits financiers islamiques. Mentionnons entre autres à cet égard la Banque ABN Amro, la Banque commerciale nationale d'Arabie saoudite, la Banque d'Égypte, la Banque Nationale de Paris, Kleinwort Benson, ANZ Grindlays PLC et Citibank. D'ailleurs, vous serez peut-être étonnés d'apprendre que Londres pourrait à juste titre être décrite comme le centre bancaire islamique du monde occidental.

Qu'est-ce qui rend nécessaire l'existence de services bancaires islamiques au Canada? Compte tenu de l'importante population musulmane que compte notre pays — nous sommes environ 600 000 —, des montants considérables d'épargnes demeurent inexploités et dorment en attendant d'être canalisés dans des produits financiers islamiques. Ce réservoir inutilisé d'épargnes qu'ont en main les musulmans devrait être mis à la disposition des petites et moyennes entreprises canadiennes comme source de

companies do find access to venture and working capital challenging.

The Canadian economy is based on free enterprise. Major economic decisions are shaped by the economic forces of supply and demand, and by profits, markets and competition.

What is Islamic banking? Is it about money or religion or the religion of money? The answer is that it is neither. "Money has no religion," remarked a leading Middle East banker.

Briefly, the Islamic banking approach implies beyond religious implications a conceptually different yet realistic and balanced approach between finance and economic activity: the lender-borrower link is superseded by equity risk sharing between the providers of capital and the entrepreneur.

Islamic financial principles, similar to the Judeo-Christian principles, prohibit the payment or receipt of interest. This is called "riba." Riba consists not only of conventional bank interest but also of any financial benefit bestowed in return for the receipt of a sum of money when accompanied by the unconditional obligation to return such sum.

As a consequence, the financing operations of an Islamic financial institution are non-interest bearing forms and are briefly characterized as follows.

First, "Morabaha" refers to the financing resale of goods. Islam acknowledges the function of trade and commerce. Using the Morabaha form, the bank purchases goods from a third party at the request of its clients to whom it provides such goods on deferred payment terms, receiving the client's unconditional obligation to such a sale price on a future date or dates. The bank may obtain collateral from the client to ensure payment.

Second, "Modaraba" refers to trust financing. The banks supplies funds for use for strictly defined purposes in exchange for a percentage share in a defined revenue stream. The bank does not receive the unconditional obligation of its client to return the principal sum invested with a guaranteed profit, but closely monitors the use of funds. For its management and expertise, the client receives an agreed percentage of the profits obtained as its management fee.

Third, "Musharaka" refers to equity participation. This is identical to the Modaraba except that, in addition to providing management and other services, the client shares with the bank in providing equity. Risks and rewards of capital investment are shared by both the client and the bank prorated to their capital share.

fonds de roulement et de capital de risque, ce qui ne pourrait que stimuler l'économie canadienne. Les petites et moyennes entreprises canadiennes ne demanderaient pas mieux que d'avoir un meilleur accès à du capital de risque et à des fonds de roulement.

L'économie canadienne repose sur la libre entreprise. Les grandes décisions économiques sont dictées par les forces économiques de l'offre et de la demande, ainsi que par les profits, les marchés et la concurrence.

Qu'entend-on par services bancaires islamiques? Ont-ils un rapport avec l'argent ou la religion, ou encore avec la religion de l'argent? La réponse, c'est ni l'un ni l'autre. «L'argent n'a pas de religion», comme l'a fait remarquer un des plus importants banquiers du Moyen-Orient.

Bref, au-delà des considérations religieuses, l'approche bancaire islamique repose sur une optique conceptuelle différente quoique réaliste et équilibrée de la relation entre la finance et l'activité économique: le lien entre le prêteur et l'emprunteur est remplacé par le partage du risque financier entre le pourvoyeur de fonds et l'entrepreneur.

Les principes financiers islamiques, qui s'apparentent aux principes judéo-chrétiens, interdisent le versement ou la perception d'intérêts. Cela s'appelle «riba». Le «riba» s'entend non seulement de l'intérêt bancaire classique mais également de tout avantage financier octroyé en échange de la réception d'une somme d'argent lorsque le marché est assorti de l'obligation inconditionnelle de rembourser ladite somme.

En conséquence, les opérations financières d'une institution financière islamique ne portent pas intérêt et possèdent, en peu de mots, les caractéristiques suivantes.

Premièrement, le «morabaha» s'entend du financement de biens destinés à la revente. L'islam n'interdit pas le commerce. Au moyen de l'opération financière de la forme morabaha, la banque achète des biens d'un tiers à la demande d'un client auquel elle fournit les biens en question en vertu d'un contrat assorti de modalités de paiement différé; ce dernier s'engage inconditionnellement à lui rembourser le prix convenu à une date ultérieure déterminée. La banque peut exiger de son client une sûreté réelle pour garantir le remboursement de sa créance.

Deuxièmement, le «modaraba» s'entend du financement fiduciaire. Dans ce cas, la banque fournit des fonds à des fins expressément définies en échange d'un pourcentage donné de revenus provenant d'une source précise. La banque n'exige pas du client un engagement inconditionnel à lui rembourser le capital investi avec profit garanti, mais elle surveille de près l'utilisation des fonds. Pour son travail de gestion et son expertise, le client touche un pourcentage convenu des profits réalisés.

Troisièmement, le «musharaka» s'entend d'un prêt participatif. Ce type d'opération est identique au «modaraba», sauf que, en plus de se charger de la gestion et d'assurer d'autres services, le client partage le risque avec la banque en fournissant une part des capitaux investis. Les risques et le rendement de l'investissement sont partagés entre le client et la banque au prorata de leur participation financière respective.

Fourth, “Ijara” refers to leasing. This permits the financing of equipment, buildings and other facilities by the Islamic institution as requested by a client against agreed rental.

The Committee on Islamic Financial Institutions in Canada submits that the establishment of Islamic financial institutions as regulated financial institutions be allowed in Canada. We realize this would be very difficult because of the interim system of interest.

We submit that necessary legislative guidelines be incorporated into Bill C-8 so as to allow Canadian banks to accommodate the niche market and offer Islamic financial products in Canada at their retail branches through Islamic “windows.”

We further submit that the Government of Canada should move toward obtaining observer status at the Islamic Development Bank in Jeddah, Saudi Arabia.

Senator Kelleher: Under the existing Bank Act, what prevents a chartered bank, whether it be a Schedule A or a Schedule B bank, from opening, as you call it, an Islamic window within their system? Is there something that says you cannot?

Mr. Zafar: I am not aware if there is. I have been in contact with two banks, the HSBC and the Bank of Nova Scotia. We have been having discussions with them for two years. They have said that unless and until legislative changes occur they will not be allowed to have interest-free banking under such a window while carrying on interest banking. There would have to be two systems. People who want interest-free banking could come to the window. Those who want to pay interest could continue to do so. As you know, all of us love interest.

Senator Kelleher: Banks do, certainly.

Mr. Zafar: That is why they want to put it in the form of a legislative note.

Senator Kelleher: With the greatest respect, you really have not answered my question. Has it been spelled out for you that the existing legislation specifically prohibits this window?

Mr. Zafar: Yes. We have not been given it in writing. However, I have talked to the Canadian Bankers Association, who is the godfather of all banks. They told me that because of provisions contained in the Canadian Deposit Insurance Corporation legislation they are forbidden to have an interest-free bank.

The Chairman: Could you explain to us why you say interest free? If you are going to start a bank, you have to pay salaries. You have to have premises and either pay rent or own it. You have to make a profit some place.

Quatrièmement, l’«ijara» s’entend du crédit-bail. Ce type d’entente permet à l’institution islamique de financer, contre paiement d’un loyer convenu, de l’équipement, des bâtiments ou d’autres installations que désire acquérir le client.

Le Committee on Islamic Financial Institutions in Canada suggère qu’on autorise l’établissement au Canada d’institutions financières islamiques qui soient reconnues comme étant des institutions financières réglementées. Nous sommes conscients que, dans l’état actuel des choses, cette autorisation serait très difficile à obtenir vu l’existence du régime obligatoire d’intérêt.

Nous demandons donc que les lignes directrices législatives voulues soient incorporées dans le projet de loi C-8 de manière à permettre aux banques canadiennes de répondre aux besoins de ce créneau de marché et d’offrir des produits financiers islamiques à des guichets spéciaux de leurs succursales au Canada.

Nous proposons en outre que le gouvernement du Canada fasse le nécessaire pour obtenir un statut d’observateur auprès de la Banque islamique de développement à Jeddah, en Arabie saoudite.

Le sénateur Kelleher: Aux termes de l’actuelle Loi sur les banques, qu’est-ce qui empêche une banque à charte, qu’elle soit de l’Annexe A ou de l’Annexe B, d’ouvrir, comme vous dites, un guichet islamique dans leurs succursales? Y a-t-il dans la loi une disposition qui l’interdit?

M. Zafar: J’ignore ce qu’il en est. Depuis maintenant deux ans, nous nous tenons en communication et avons des discussions à ce sujet avec les représentants de deux banques, la HSBC et la Banque de Nouvelle-Écosse. Ces gens nous ont dit que, tant que des modifications ne seront pas apportées à la Loi à cet égard, il ne leur sera pas permis d’offrir des services bancaires sans intérêt dans de tels guichets tout en poursuivant leurs activités bancaires porteuses d’intérêt. Il leur faudrait pour cela maintenir deux systèmes distincts. Les gens qui désireraient effectuer des opérations bancaires sans intérêt se présenteraient au guichet spécialement conçu à cette fin. Ceux qui voudraient payer des intérêts pourraient continuer de le faire. Comme vous le savez, nous aimons tous les intérêts.

Le sénateur Kelleher: Chose certaine, les banques les aiment.

M. Zafar: C’est pourquoi elles ne veulent s’engager dans cette voie qu’à la condition que la loi les y autorise explicitement.

Le sénateur Kelleher: Sauf votre respect, vous n’avez vraiment pas répondu à ma question. Vous a-t-on affirmé clairement que la loi actuelle interdit expressément l’offre de tels services?

M. Zafar: Oui. Nous n’avons pas obtenu cette confirmation par écrit. Toutefois, je me suis entretenu à ce sujet avec des représentants de l’Association des banquiers canadiens, qui parraine toutes les banques. Ils m’ont dit qu’en vertu des dispositions de la loi qui régit la Société d’assurance-dépôts du Canada, il leur est interdit d’offrir des produits bancaires sans intérêt.

Le président: Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous parlez d’opérations sans intérêt? Quiconque ouvre une banque doit verser des salaires, avoir des locaux qu’il loue ou qui lui appartiennent, réaliser des profits quelque part.

Mr. Zafar: Yes. How do we make profit?

The Chairman: You do not call it interest. It is just another form of income.

Mr. Zafar: Yes.

The Chairman: Why could not any bank do that? I do not think you have answered the senator's question. If it looks, walks and smells like a horse, then it is a horse. You do not want to call it interest, but it seems to me that it is the same thing.

Mr. Zafar: In the Judeo-Christian terminology interest is fixed interest, which is unchangeable. You have a fixed rate given by the Bank of Canada and you take whatever percentage it is. You cannot go down or up.

The Chairman: There are all kinds of money instruments that are offered to people by banks that have variable rates of interest.

Mr. Zafar: Yes, but variable rates of interest do not change on a daily basis.

The Chairman: It can. Why not?

Mr. Zafar: Really?

The Chairman: We are not debating with you. We are trying to understand.

Mr. Zafar: In our system we would not allow a fixed rate of interest.

Senator Setlakwe: Would you earn your income by sharing the profits?

Mr. Zafar: Yes, or losses.

Senator Setlakwe: You become a shareholder.

The Chairman: I understand, but do you have a fixed percentage of the profits?

Mr. Zafar: No. Suppose, Senator Kolber, that I am a banker and you say, "I need \$100,000." If you come with a fixed amount of money and say, "I want to start a Tim Hortons doughnut shop, so I need \$100,000." I will say, "Okay. What can we agree on as to profit and loss?" You might say, "Look, you are giving me \$100,000. I have put in \$150,000, so I will give you a 25 per cent share on profit or loss."

The Chairman: That sounds fixed to me.

Senator Tkachuk: That is equity.

Mr. Zafar: No, it is profit or loss.

The Chairman: I understand that, but it is still a fixed amount.

Mr. Zafar: There would always be a fixed amount. Fixed salaries have to be paid. The janitor has to be paid.

Senator Meighen: It is pre-established as opposed to variable.

M. Zafar: Oui. Vous voulez savoir comment nous faisons des profits?

Le président: Vous n'appellez pas ça de l'intérêt, mais c'est simplement une autre forme de revenu.

M. Zafar: Oui.

Le président: Pourquoi n'importe quelle banque ne pourrait-elle pas le faire? Je ne crois pas que vous ayez répondu à la question du sénateur. Il ne faudrait quand même pas jouer sur les mots. Vous ne voulez pas parler d'intérêt, mais il me semble que ce soit du pareil au même.

M. Zafar: Dans la terminologie judéo-chrétienne, intérêt veut dire intérêt fixe, qui ne peut être modifié. Votre taux d'intérêt est fixé par la Banque du Canada et vous l'acceptez comme tel. Vous ne pouvez ni l'abaisser ni le relever.

Le président: Les banques offrent à leurs clients toutes sortes de produits financiers assortis de taux d'intérêt variables.

M. Zafar: Oui, mais les taux d'intérêt variables ne peuvent changer quotidiennement.

Le président: Ils le peuvent. Pourquoi pas?

M. Zafar: Vraiment?

Le président: Nous ne cherchons pas à vous contredire, mais à vous comprendre.

M. Zafar: Dans notre régime, nous ne permettrions pas l'imposition de taux fixes.

Le sénateur Setlakwe: Votre revenu proviendrait-il du partage des profits?

M. Zafar: Oui, mais je m'exposerais également à partager les pertes.

Le sénateur Setlakwe: Dans ce cas, vous êtes un actionnaire.

Le président: Je comprends, mais votre pourcentage des profits est-il fixe?

M. Zafar: Non. Disons, monsieur le sénateur Kolber, que je suis un banquier et que vous me dites que vous avez besoin de 100 000 \$. Si vous me dites que vous voulez vous porter acquéreur d'une franchise Tim Hortons et qu'il vous faut à cette fin 100 000 \$, je vais vous dire que je suis disposé à conclure avec vous un marché pourvu que nous nous entendions sur le partage des profits et des pertes. Peut-être me direz-vous alors qu'étant donné que je fournis 100 000 \$ et que vous en avez fourni 150 000 \$, vous seriez prêt à m'accorder 25 p. 100 de vos profits ou de vos pertes.

Le président: À moi, ça m'apparaît fixe.

Le sénateur Tkachuk: Il s'agit d'investissement.

M. Zafar: Non, il s'agit de profits ou de pertes.

Le président: Je veux bien, mais ça demeure un montant fixe.

M. Zafar: Il y aura toujours un montant fixe. Il faut payer des salaires fixes. Il faut payer le concierge.

Le sénateur Meighen: Le montant est préétabli plutôt que variable.

Senator Kroft: We understand your institution as being more of an equity institution. Rather than being a lender you want to be a co-investor.

Mr. Zafar: Yes. It is a form of merchandising.

Senator Kroft: You might say, "Take a piece of action." There would be risk up or down, either way.

Mr. Zafar: Yes.

Senator Kroft: Is it an oversimplification to suggest that that is really what you are talking about? You want an institution that is, perhaps, a form of merchant bank. Basically, you are providing equity rather than debt; is that really the essence of what you are talking about?

Mr. Zafar: Yes.

Senator Kroft: The provision of equity, as opposed to debt, does not come within the definitions of the banking legislation because, for instance, the deposit insurance corporation would not understand how to cope with a sharing of equity. The essence of a bank is that they are taking people's money and that money is being loaned out. You are not part of that process at all. These are a series of individual transactions where you would participate on an equity basis. People do not come to put their money on deposit with this bank and then you loan it out to third parties; is that correct?

Mr. Zafar: No, sir.

Senator Kroft: Why do you think it is a bank at all as you understand the Canadian definition of banking?

Mr. Zafar: As I explained, there is a concept called modaraba, which is trust financing. A person comes in and says, "I have \$100,000. I want to make a deposit over three years. I want you to use that money in whatever business investment you want. I want a 10 per cent return." Or it could be an 11 per cent return, or a 12 per cent return, or a 5 per cent return. This rate would not be fixed for three years, but on a monthly basis.

Senator Furey: Does the bank not take anything? Does the other 90 per cent go back to the client who deposited the funds?

Mr. Zafar: No, he comes to deposit \$100,000 with me as a trust fund.

Senator Furey: Do you go out and invest that money?

Mr. Zafar: Yes, and whatever profit is made is split between the depositor and the bank.

Senator Furey: So the bank does get money for it; it does receive a rate of return for it.

Mr. Zafar: Of course, it does.

Senator Furey: Because it is not fixed it is not conventional; is that what you are saying?

Le sénateur Kroft: Votre type d'institution nous apparaît davantage comme une institution de placement. Plutôt que de prêter de l'argent, vous voulez l'investir conjointement avec un partenaire.

M. Zafar: Oui. C'est une forme de marchandisage.

Le sénateur Kroft: Cela revient à dire que vous prenez une participation et que vous partagez les profits comme les risques.

M. Zafar: Tout à fait.

Le sénateur Kroft: Serait-ce simplifier à outrance que de dire que c'est en réalité de cela que vous voulez parler? Vous voulez une institution qui pourrait prendre, peut-être, la forme d'une banque d'investissement. Essentiellement, vous y allez d'une participation financière plutôt que d'un prêt; est-ce au fond vraiment de cela qu'il s'agit?

M. Zafar: Oui.

Le sénateur Kroft: La notion de participation financière, par opposition à celle de prêt, n'est pas prévue dans les définitions figurant dans la Loi sur les banques parce que, par exemple, la Société d'assurance-dépôts ne saurait pas comment en traiter. Essentiellement, une banque a pour fonction de prendre l'argent de ses clients et de le prêter. Les opérations que vous nous décrivez ne s'inscrivent pas du tout dans un tel processus. Il s'agit plutôt d'une série d'opérations individuelles dans le cadre desquelles vous y allez de participation financière dans des projets. Le type de banque que vous avez à l'esprit ne recevrait pas l'argent des clients en dépôt pour ensuite le prêter à des tiers, est-ce exact?

M. Zafar: Non, monsieur.

Le sénateur Kroft: Comment pouvez-vous considérer qu'il s'agit d'une banque si vous avez bien compris la définition canadienne de ce qu'on entend par opérations bancaires?

M. Zafar: Comme je l'ai expliqué, nous avons un concept que nous appelons modaraba, qui signifie financement fiduciaire. Une personne s'amène à nous avec 100 000 \$ qu'elle nous dit vouloir déposer dans notre institution pour trois ans. Elle nous demande d'investir cet argent dans une entreprise commerciale, mais qu'elle exige un rendement de 10 p. 100. Ce pourrait être 11, 12 ou 5 p. 100. Ce taux ne serait pas fixé pour trois ans, mais mensuellement.

Le sénateur Furey: La banque retient-elle quelque chose? Les 90 p. 100 qui restent vont-ils au client qui a déposé les fonds?

M. Zafar: Non, le client vient me confier 100 000 \$ en fidéicommis.

Le sénateur Furey: Investissez-vous cet argent quelque part?

M. Zafar: Oui, et le profit réalisé, le cas échéant, est partagé entre le déposant et la banque.

Le sénateur Furey: C'est donc dire que la banque fait de l'argent avec ce dépôt, qu'elle en obtient un certain taux de rendement.

M. Zafar: Bien sûr.

Le sénateur Furey: Parce que ce taux n'est pas fixe, il n'est pas de type classique; est-ce là ce que vous voulez dire?

Mr. Zafar: Yes.

The Chairman: Mr. Zafar, we will have to check and decide as a committee whether there is anything at all we can do for you and whether this really belongs in Bill C-8. It strikes me that it is outside the purview of what we have been asked to deal with. You are asking us to put something in that is brand new.

Mr. Zafar: I am glad you brought that up, Mr. Chairman, because I have come prepared. Bill C-8 provides for competitiveness among Canadians. You should include a notation in your act, saying that conventional banks are allowed to have Islamic banking windows.

The Chairman: We cannot say that because we are not regulators. By the way, the bill calls for allowing anyone with \$1 million to start a bank. If you can meet the criteria that they want, start your own bank.

Mr. Zafar: Thank you very much. I will take that advice and start a bank. I will start. I have a million dollars

The Chairman: Well, God bless you, but unless fellow senators disagree with me, I think this goes beyond what we are studying.

Senator Furey: It goes back to Senator Kelleher's original question. What is to prevent you from doing it now?

Senator Kelleher: I do not think there is anything to stop them if the banks want to carry on, as have other banks around the world. The witness has listed them here. Those banks appear to be able to accommodate them through an Islamic window. I do not see what in our legislation would prevent a bank doing that here. I am not satisfied in my mind that the witness has been getting a definitive opinion.

Senator Hervieux-Payette: Our financial system is quite similar to England's. We are not that far apart. You say that London is almost the capital city for these banks. I tend to agree with my colleagues. Is there special legislation for the Islamic banks or do they fall under the regular bank act in England?

Mr. Zafar: I am not sure on this. I cannot respond to you.

Senator Hervieux-Payette: I think we would find the answer in that comparison.

The Chairman: Does it make sense to you? If the Royal Bank, for example, could do business through the Islamic window to the level of 2 per cent or 5 per cent of their assets, who could stop them? As long as it did not get out of hand, the regulator would

M. Zafar: Oui.

Le président: Monsieur Zafar, notre comité devra vérifier et établir s'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour vous et si ce que vous proposez a vraiment quelque chose à voir avec le projet de loi C-8. J'ai l'impression que cette question outrepassé les limites de ce sur quoi on nous a demandé de nous pencher. Vous voudriez que nous insérions dans la loi un volet tout à fait nouveau.

M. Zafar: Je me réjouis de ce que vous ayez soulevé cet aspect, monsieur le président, car je me suis préparé à répondre à cette objection. Le projet de loi C-8 vise à favoriser la concurrence chez les Canadiens. Vous devriez inclure dans la loi une disposition stipulant que les banques de type classique ont droit d'avoir des guichets d'opérations bancaires islamiques.

Le président: Nous ne saurions le faire, car nous ne sommes pas un organisme de réglementation. Soit dit en passant, le projet de loi prévoit permettre à quiconque dispose d'un million de dollars de fonder une banque. Si vous pouvez satisfaire aux critères imposés, fondez-en une.

M. Zafar: Merci beaucoup. Je vais suivre votre conseil et fonder une banque. Je vais le faire. J'ai le million de dollars requis.

Le président: Eh bien, que Dieu vous garde. Mais à moins que mes collègues du comité ne soient pas d'accord avec moi là-dessus, je crois que cette question est étrangère à notre étude.

Le sénateur Furey: Cela nous ramène à la question initiale du sénateur Kelleher. Qu'est-ce qui vous empêche de le faire actuellement?

Le sénateur Kelleher: Si les banques veulent offrir ces services, comme l'ont fait d'autres banques dans le monde, je ne crois qu'il y ait quoi que ce soit qui les en empêche. Le témoin nous a fourni des noms de banques qui le font ailleurs et qui semblent être à même d'offrir aux clients un guichet spécial pour les services bancaires islamiques. Je ne vois rien dans notre loi qui empêcherait une banque de le faire. Je ne suis pas convaincu que le témoin ait obtenu à ce sujet une opinion qui fasse autorité.

Le sénateur Hervieux-Payette: Notre système financier s'apparente de près à celui de l'Angleterre. Peu de choses distinguent nos deux systèmes. Vous dites que Londres est pratiquement la capitale de ces banques. Je suis portée à être d'accord avec mes collègues à ce sujet. Y a-t-il en Angleterre une mesure législative spéciale autorisant les banques islamiques, ou celles-ci sont-elles régies par la loi ordinaire sur les banques?

M. Zafar: Je n'en suis pas sûr. Je ne saurais répondre à cette question.

Le sénateur Hervieux-Payette: Il me semble que cette comparaison pourrait répondre à la question que nous nous posons.

Le président: Cela vous apparaît-il logique? Si la Banque Royale, par exemple, pouvait offrir des services bancaires islamiques correspondant à 2 ou 5 p. 100 de ses actifs, qui pourrait l'en empêcher? Tant que de telles activités n'échappe-

not bat an eyelash, in my opinion. You would still get the deposit insurance, I think.

Mr. Zafar: We cannot pay the fixed interest charge for deposit insurance.

The Chairman: You have to issue a different piece of paper that would appeal to Islamic borrowers and lenders.

Thank you for coming. We will have to get some advice on what if anything we can do. I cannot promise anything. My instinct tells me it is beyond us.

Mr. Zafar: Thank you for allowing this.

Senator Meighen: Perhaps we could make an inquiry, through the Library of Parliament or otherwise, of one of the financial institutions in London on how they accommodate Islamic banking.

The Chairman: We will try to get better informed on what the problem is. We are giving you off-the-cuff instinctive answers.

We will ask our next witness to proceed.

Mr. Duff Conacher, Coordinator, Canadian Community Reinvestment Coalition: Honourable senators, you should have before you a summary of our key concerns about Bill C-8.

Thank you for the opportunity to appear once again before this committee and to present the concerns of the Canadian Community Reinvestment Coalition. The coalition is made up of over 100 citizen organizations representing anti-poverty, community economic development, consumer labour and small business constituencies, representing, in total membership, more than 3 million Canadians from every province and the Northwest Territories. We have been in existence and participating in this policy-making process since the coalition was launched in late 1996.

Our concerns with regard to Bill C-8 are that we feel that loopholes have been left that protect financial institutions, banks in particular, from accountability for poor service or unfair service to customers.

One of our main concerns — given our name, which is inspired by the U.S. Community Reinvestment Act — relates to the public accountability statements. We feel that the statements are not as detailed as they should be. Also, in addition to being more detailed, we believe that they should be reviewed and graded, as the are in the U.S. That should be part of the whole process of the public accountability statements.

raient pas à tout contrôle, le législateur, selon moi, observerait la situation sans sourciller. Si je ne m'abuse, vous n'en seriez pas moins admissible à l'assurance-dépôts.

M. Zafar: Nous ne saurions payer un taux d'intérêt fixe pour satisfaire aux exigences relatives à l'assurance-dépôts.

Le président: Il vous faudrait produire un document distinct pour les créanciers et les débiteurs islamiques.

Merci d'avoir comparu devant nous. Il nous faudra nous enquérir de ce que nous pouvons faire, si tant est qu'il nous soit possible de faire quelque chose. Je ne saurais vous promettre quoi que ce soit. J'ai le sentiment que cette question outrepassse notre mandat.

M. Zafar: Merci de m'avoir donné la possibilité de vous exposer mes vues.

Le sénateur Meighen: Peut-être pourrions-nous effectuer une recherche, avec l'aide de l'équipe de la Bibliothèque du Parlement ou autrement, auprès de l'une de ces institutions financières londoniennes sur la façon dont on s'y prend pour pouvoir fournir des services bancaires islamiques.

Le président: Nous tenterons d'obtenir des renseignements plus précis pour pouvoir cerner le problème. Pour l'instant, tout ce que nous pouvons vous fournir, ce sont des réponses instinctives et improvisées.

J'inviterais maintenant notre témoin suivant à nous faire son exposé.

M. Duff Conacher, coordonnateur, Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire: Honorables sénateurs, vous devriez normalement avoir en main un résumé de nos principales préoccupations concernant le projet de loi C-8.

Nous vous remercions de l'occasion que vous nous offrez de comparaître de nouveau devant votre comité et de lui faire part des inquiétudes de la Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire. La Coalition est formée d'au-delà d'une centaine d'organisations de citoyens vouées à la lutte contre la pauvreté, à la promotion du développement économique communautaire et à la défense des intérêts des consommateurs, des travailleurs et de la petite entreprise. Au total, nos organisations membres représentent plus de 3 millions de Canadiens de toutes les provinces et des Territoires du Nord-Ouest. Nous participons activement à ce processus d'élaboration des politiques depuis la création de la Coalition vers la fin de 1996.

Nos inquiétudes découlent du sentiment que nous avons que le projet de loi C-8 laisse subsister des échappatoires qui soustraient les institutions financières, notamment les banques, à l'obligation de rendre des comptes quand, leur service à la clientèle est inadéquat et inéquitable.

Une de nos principales préoccupations — qui se reflètent d'ailleurs dans notre nom inspiré de la loi américaine sur le réinvestissement communautaire — a trait aux rapports de reddition de comptes à la collectivité. Nous estimons que ces rapports ne sont pas aussi détaillés qu'ils devraient l'être. Nous croyons par ailleurs qu'en plus d'être plus détaillés, ils devraient faire l'objet d'un examen et d'une notation, comme c'est le cas

Your committee noted in its December 1998 report, responding to the MacKay task force, a concern that these statements would not be detailed enough and would essentially amount to public relations statements instead of public accountability statements.

We share your concern. From what we have heard from Department of Finance officials, the statements will contain a discussion of examples of various areas where the banks and other financial institutions are active in the community and in the economy.

A discussion of examples, we feel, will be too vague and will allow the banks and other financial institutions to highlight the positive while downplaying the negative. It will also make it very difficult to compare between financial institutions because there will not be a set format. Once again, just requiring a discussion of examples will not allow a detailed comparison between institutions. We feel that comparison is needed to hold an institution accountable.

With the detail and with a review and grading system as in the U.S., we feel it will be a full accountability mechanism. The U.S. Community Reinvestment Act has worked well over the past 20 years since that act was enacted there.

With regard to access to basic banking services, turning to the area of consumer protection, we believe that that right to an account should be clearly defined in the law and not left to regulations. It should be broader. It should apply to more branches and to all financial institutions, including trust companies which are currently exempt under Bill C-8 from that requirement to open an account for anyone who presents identification from a list that will be defined by the regulation.

Similarly, in the area of cashing cheques and holds on cheques — particularly holds on cheques — we believe that the legislation should set out a clear right to access your funds once they have been deposited. That clear right exists in the U.S. We believe there should be a legal limit on cheque-holds. This bill does not address that problem. We feel that this is very much a problem for people with low incomes and it is used by the banks as a barrier to low-income people opening accounts.

We did a survey in the spring of 1999 of 103 bank branches in 11 cities. We found many of them were using check-holds as a barrier to people with low incomes. They would say, for example, that for the first six months, every cheque deposited would be held for 30 days. Yet the Canadian Payments Association says that

aux États-Unis. Ces opérations devraient faire partie de l'ensemble du processus de reddition de comptes à la collectivité.

Dans son rapport de décembre 1998, en réponse au rapport du groupe de travail MacKay, votre comité disait craindre que ces rapports ne soient pas suffisamment détaillés et qu'ils se limitent essentiellement à des opérations de relations publiques plutôt que de reddition de comptes à la collectivité.

Nous partageons votre inquiétude à cet égard. D'après ce que nous avons entendu de la part des représentants du ministère des Finances, les rapports en question comporteront une analyse d'exemples de situations où les banques et les autres institutions financières interviennent activement dans la collectivité et dans l'économie.

Selon nous, une simple analyse d'exemples risque d'être par trop vague et de permettre aux banques et aux autres institutions financières de faire ressortir leurs points forts tout en escamotant leurs points faibles. Avec une telle approche, il sera en outre très difficile de faire des comparaisons entre les diverses institutions financières, étant donné que la formule ne sera pas uniforme. Je le répète, le fait de n'exiger qu'une simple analyse d'exemples ne permettra pas une comparaison détaillée entre institutions. Nous croyons qu'une telle comparaison est nécessaire pour pouvoir demander des comptes aux institutions.

Pourvu qu'ils soient plus détaillés et soumis à un système d'examen et de notation analogue à celui qu'on utilise aux États-Unis, ces rapports constitueront, selon nous, un mécanisme complet de reddition de comptes. La loi américaine sur le réinvestissement communautaire, qui a été adoptée il y a vingt ans, a donné jusqu'à maintenant de bons résultats.

En ce qui a trait à l'accès aux services bancaires de base, si nous passons maintenant à la question de la protection des consommateurs, nous croyons que le droit d'ouvrir un compte devrait être clairement défini dans la loi plutôt que de n'être abordé que dans les règlements. Ce droit devrait être élargi. Il devrait s'appliquer à un plus grand nombre de filiales et à toutes les institutions financières, y compris aux sociétés de fiducie qui, en vertu du projet de loi C-8, ne sont pas tenues d'ouvrir un compte à quiconque présente une des pièces d'identité figurant sur une liste à être établie dans les règlements.

De même, sur le chapitre de l'encaissement et de la rétention des chèques — notamment sur celui de la rétention des chèques —, nous croyons que la loi devrait établir clairement le droit du client d'accéder à ses fonds une fois qu'il les a déposés. Aux États-Unis, ce droit est expressément prévu dans la loi. Nous sommes d'avis que la durée de rétention d'un chèque devrait être limitée par la loi. Ce projet de loi ne fait rien pour remédier à cet état de choses. Nous croyons que les pratiques actuelles à cet égard posent gravement problème aux personnes à faible revenu et que les banques les utilisent pour empêcher les gagne-petit de s'ouvrir un compte.

Au printemps de 1999, nous avons effectué une enquête auprès de 103 succursales bancaires dans 11 villes canadiennes. Nous avons constaté que nombre d'entre elles se servaient de la rétention des chèques pour exclure les gens à faible revenu. Par exemple, on leur dira qu'au cours des six premiers mois après

over 98 per cent of deposited checks clear overnight. We are calling for a legal limit on cheque-holds to be put into the bill.

On branch closures, we believe there should be a full review of withdrawal of service, including a review of the profit-loss record of the branch. Often banks use that as a reason why a branch is being closed, but they are never required to prove that the branch is actually losing money and therefore has a justifiable reason for closure.

In terms of the creation of the financial ombudsman and the financial consumer agency, those are steps forward but we feel they should be complimented by the creation of a financial consumer organization, using the method that I described to this committee several times in the past. Financial institutions would be required to send out a one-page pamphlet in their mail-outs to customers — bank statements, credit card bills, envelopes that are already going out. That pamphlet would inform people and invite them to join a financial consumer organization.

Your committee, the MacKay task force and the House of Commons Finance Committee all recommended that the government and financial institutions facilitate this happening. Unfortunately, the Minister of Finance and the department have ignored that recommendation and ignored the fact that a majority of Canadians support the creation of a financial consumer organization using this method.

This is another very big gap that exists. Despite the fact that we are a large coalition and trying to represent financial consumers, we — the 100 groups in the coalition — believe that this is a much better way of setting up an ongoing organization that is self-sustaining, supported and directed by financial consumers. Such an organization would be independent of the industry and government, and would give financial consumers a much-needed voice.

Even though there will be an ombudsman and an agency, consumers will still be on their own when they are complaining to that ombudsman or to that agency, whereas the banks and other financial institutions have enormous resources to present their side of any case. Consumers should have a place to call and this is a very low-cost and effective way to create it.

l'ouverture de leur compte, tous les chèques qu'ils déposeront seront retenus pendant 30 jours. Pourtant, selon l'Association canadienne des paiements, plus de 98 p. 100 des chèques déposés sont compensés le soir même. Nous demandons que le projet de loi prévoit une durée limite pour la rétention des chèques.

À propos des fermetures de succursales, nous croyons que chaque retrait de services devrait faire l'objet d'un examen approfondi, y compris d'un examen du dossier des profits et pertes de la succursale en question. Souvent, les banques invoquent l'absence de rentabilité comme motif de fermeture, mais on ne les oblige jamais à fournir la preuve que la succursale en question est effectivement déficitaire et que, par conséquent, elles ont un motif valable de décider de la fermer.

En ce qui touche la création d'un poste d'ombudsman des services financiers et de l'Agence de la consommation en matière financière, ce sont là des pas dans la bonne direction, mais nous sommes d'avis que ces mesures devraient être complétées par la création d'une association de consommateurs de services financiers, en utilisant, pour le recrutement, la méthode que j'ai décrite devant votre comité à plusieurs reprises par le passé. Les institutions financières seraient tenues de joindre aux missives qu'elles font parvenir à leurs clients par la poste — états de compte, factures de cartes de crédit ou autres — un feuillet d'une page les renseignant sur l'existence d'une association de consommateurs de services financiers et les invitant à en faire partie.

Votre comité, le groupe de travail MacKay et le Comité des finances de la Chambre des communes ont tous les trois recommandé que le gouvernement et les institutions financières facilitent la création d'une telle association. Malheureusement, le ministre des Finances et le ministère n'ont tenu compte ni de cette recommandation ni du fait qu'une majorité de Canadiens appuient la création, à l'aide de ce moyen, d'une association de consommateurs de services financiers.

Il s'agit là d'une autre lacune majeure qui existe dans ce secteur. Malgré l'importance de notre coalition et l'ampleur de nos efforts pour représenter les intérêts des consommateurs de services financiers, nous — les quelque 100 groupes de la Coalition — croyons que ce serait là une bien meilleure façon de mettre sur pied une organisation permanente, autonome et soutenue et dirigée par les consommateurs de services financiers eux-mêmes. Une telle organisation serait indépendante de l'industrie des services financiers et du gouvernement et procurerait aux consommateurs de services financiers la tribune qu'il faudrait tant leur donner.

Même si l'on entend créer un poste d'ombudsman et une agence pour protéger les consommateurs de services financiers, ceux-ci seront encore laissés à eux-mêmes quand viendra le temps de porter plainte à cet ombudsman ou à cette agence, tandis que les banques et les autres institutions financières disposent, de leur côté, d'énormes ressources pour faire valoir leur point de vue dans tous les cas. Les consommateurs de services financiers devraient avoir un endroit où appeler pour se plaindre, et le moyen que nous suggérons serait très peu coûteux et efficace pour créer une telle organisation.

In terms of ownership and merger issues, we believe that the increase in the share-ownership levels and limits that are in this bill will essentially allow the effective takeover of our Canadian banks, despite the government's stated guarantees to the contrary.

We believe that holding-company structures will also facilitate that takeover and also make it more difficult to regulate our banks and other financial institutions. We believe that Canadian control of our key financial institutions is very important and in the public interest.

Finally, with regard to bank mergers, we have been calling for the merger-review process to apply to all mergers and takeovers by banks and other financial institutions as it does in the U.S.

I know that that this committee was successful in getting included in the review process for bank mergers. We believe that is important, that both the House of Commons committee and the Senate committee play a role in reviewing any proposed merger. Unfortunately, you will probably only get to do that once or twice.

We believe that, as in the U.S., that review process should be extended it to all mergers and takeovers. Also, the review should include a review of the current business record of the banks or other financial institutions involved.

This is the way they have done it in the U.S. for years and years. Essentially, the rule there is that a financial institution that serves people poorly should be denied the right to get bigger and to thereby serve even more people poorly. The Community Reinvestment Act in the U.S. has held that standard for years. We believe it is in the public interest to extend the review process to all takeovers and mergers of banks and other financial institutions.

I will finish with something that goes outside this bill. That is the issue of whether credit-card interest and fee rates are justifiable or whether they amount to gouging. That has not been addressed at all in this bill or in any other way by the government since the February 1997 hearings of the House of Commons Industry Committee. Those hearings did not conclude. There was no report because the election was called.

We call on this committee to examine this issue and to pressure the government to take some action on it. I realize there is a lot of pressure and concern about this bill being delayed any further and that you may feel it is in the public interest to continue to move this bill towards Royal Assent. However, there are areas of

Concernant les questions de propriété et de fusion des banques, nous sommes d'avis que les dispositions du projet de loi prévoyant le relèvement des niveaux et des limites admissibles de participation financière dans une banque auront essentiellement pour effet de permettre la mainmise réelle d'intérêts étrangers sur nos banques canadiennes, et ce, malgré les déclarations du gouvernement nous garantissant le contraire.

Nous croyons que les structures des sociétés de portefeuille faciliteront également cette mainmise et nous compliqueront la tâche de réglementer nos banques et autres institutions financières. Nous estimons qu'il est très important et dans l'intérêt public que nos principales institutions financières demeurent sous contrôle canadien.

Enfin, concernant les fusions bancaires, nous avons demandé que le processus d'examen des projets de fusion s'applique à tous les projets de fusion et de rachat par des banques ou autres institutions financières comme c'est le cas aux États-Unis.

Je sais que votre comité a réussi à obtenir d'avoir voix au chapitre dans le processus d'examen des projets de fusion bancaire. Nous croyons qu'il est important que les comités compétents tant de la Chambre des communes que du Sénat interviennent dans l'examen de tout projet de fusion. Malheureusement, vous n'aurez à participer à un tel exercice qu'à une ou deux occasions.

Nous estimons que, comme aux États-Unis, ce processus de révision devrait s'appliquer à tous les projets de fusion et de rachat. En outre, cet examen devrait, selon nous, comporter une étude du dossier commercial récent des banques ou autres institutions financières concernées.

C'est ce qu'on fait aux États-Unis depuis nombre d'années. Essentiellement, la règle qui s'y applique, c'est qu'une institution financière qui ne sert pas ses clients adéquatement doit se voir privée du droit de prendre de l'expansion de manière à ce qu'on ne lui permette pas de servir un plus grand nombre de gens de manière insatisfaisante. Cela fait nombre d'années que la loi américaine sur le réinvestissement communautaire impose le respect de cette norme. Nous croyons qu'il y va de l'intérêt public qu'on étende le processus d'examen à tous les projets de prise de contrôle et de fusion de banques ou d'autres institutions financières.

En terminant, je vais aborder une question dont il n'est pas fait mention dans ce projet de loi, celle de savoir si le niveau des taux d'intérêt sur les cartes de crédit et des tarifs bancaires sont justifiables ou frisent l'escroquerie. Il n'en est nullement question dans ce projet de loi et personne au gouvernement ne s'est interrogé à ce sujet depuis les audiences du Comité de l'industrie de la Chambre des communes en février 1997. En raison du déclenchement d'élections générales, ces audiences n'ont pas été menées à terme et n'ont pas donné lieu à la production d'un rapport.

Nous demandons à votre comité de se pencher sur cette question et de presser le gouvernement de prendre à cet égard les mesures qui s'imposent. Je me rends compte qu'on attache beaucoup d'importance à ce que l'adoption de ce projet de loi ne soit pas retardée, qu'il s'exerce beaucoup de pressions en ce sens

concern, set out in your committee's December 1998 report, that have not been addressed.

We feel that taking a few more months to land this bill would make it that much better in ways that your committee recommended in the December 1998 report. That would be in the public interest.

If you do decide to move the bill forward now, I hope you take notice of the gaps and issues and loopholes that I have highlighted and that you continue to recommend that the government close those holes as soon as possible with legislation.

We are into the next round of review already. It is supposed to be taking place by 2002. This process dates back to your report following hearings in the spring of 1995. Everything is merging together. We very much hope that these problems will be addressed, if not with amendments to Bill C-8, then very soon afterwards.

Senator Hervieux-Payette: I will just address one institution about which you made some comments in your paper. The Canadian Financial Services ombudsman should not just cover banks but all federal financial institutions. Why did you exclude the fact that insurance brokerages, trusts, co-ops, would not be included? Depending what kind of ombudsman we are talking about, we could have one independent office that could cover all the services, whether at provincial or federal levels. Once it is a federal office, of course, it would cover just the federal jurisdiction.

There are two types of institutions. In your reflection, why did you just say that it should cover federal financial institutions but not all the institutions?

Mr. Conacher: Our brief is with regard to Bill C-8 and, with Bill C-8, only the federal institutions are required to be covered. From our analysis of how the CFSO is being set up — given that after the initial appointment of the board, the board will replace itself and will choose the ombudsperson — that structure will allow provincial institutions to join or allow provincial governments to pass legislation requiring provincial institutions to join.

I hope that provincial governments will follow with a requirement so that we do have "one-stop shopping" in terms of complaints because it is very confusing for financial consumers. That is why we are suggesting that, as a complement, a financial consumer organization is needed. Whether there is one place to go for complaints or not, financial consumers will still need a place to call. That is why we are recommending the financial consumer

et que vous estimez peut-être qu'il est dans l'intérêt public de continuer à faire cheminer rapidement ce projet de loi vers l'étape de la sanction royale. Il n'en demeure pas moins que certains sujets de préoccupation que vous avez vous-mêmes soulevés dans votre rapport de décembre 1998 n'y sont pas abordés.

Selon nous, si l'on prenait quelques mois de plus pour mettre au monde ce projet de loi, il pourrait bien mieux donner suite aux recommandations formulées par votre comité dans son rapport de décembre 1998, ce qui serait dans l'intérêt public.

Si vous décidez quand même d'aller de l'avant avec ce projet de loi maintenant, j'espère que vous allez prendre bonne note des lacunes, problèmes et échappatoires que j'ai tenté de mettre en lumière et continuer de recommander que le gouvernement remédie à ces lacunes le plus tôt possible par voie législative.

Nous nous engagerons sous peu dans la prochaine étape de cette révision législative qui devrait être achevée en 2002. Ce processus remonte à la publication du rapport de vos audiences au printemps de 1995. Tout fusionne. Nous espérons vivement qu'on s'attaquera à ces problèmes, sinon en apportant des amendements au projet de loi C-8, du moins très bientôt dans l'avenir.

Le sénateur Hervieux-Payette: Je ne vais parler que d'une institution à propos de laquelle vous avez formulé des observations dans votre mémoire. Le mandat de l'ombudsman des services financiers canadiens ne devrait pas englober que les banques, mais toutes les institutions financières qui relèvent du gouvernement fédéral. Pourquoi n'avez-vous pas mentionné le fait que les opérations des entreprises de courtage d'assurance et de fiducie ainsi que des coopératives ne feront pas partie de celles susceptibles d'être soumises à l'examen de l'ombudsman? Nous pourrions songer à un ombudsman dont le mandat engloberait tous les services, qu'ils relèvent de la compétence provinciale ou fédérale. Du moment que nous parlons d'un mandat fédéral, il va de soi que celui-ci se limitera aux activités des institutions financières qui relèvent de la compétence fédérale.

Nous avons deux types d'institutions financières. Dans votre réflexion sur ce sujet, pourquoi avez-vous dit que le mandat de l'ombudsman ne devrait porter que sur les institutions de compétence fédérale et non sur toutes les institutions financières?

M. Conacher: Notre mémoire porte sur le projet de loi C-8, qui ne vise que les institutions financières fédérales. Suivant notre analyse de la façon dont le bureau de l'OSFC sera constitué — étant donné qu'après que les membres du premier conseil de l'Agence auront été nommés, celui-ci assurera lui-même sa relève par la suite et choisira l'ombudsman —, cette structure permettra aux institutions financières relevant de la compétence provinciale de s'y joindre ou encore aux gouvernements provinciaux d'adopter une loi obligeant les institutions qui relèvent d'eux à le faire.

J'espère que les gouvernements provinciaux feront le nécessaire pour que nous ayons un «guichet unique» qui recevra les plaintes, car autrement, les consommateurs de services financiers auront du mal à s'y retrouver. Voilà pourquoi nous estimons que, comme complément, il faudrait créer une association de consommateurs de services financiers. D'ailleurs, même si nous avons un guichet unique pour le dépôt des plaintes, les consommateurs de services

organization. It will play a great role in helping people to find the correct place to complain.

From our analysis, it seems that the agency is being set up in a way that will allow provincial institutions to participate, because the Minister of Finance does not have control over it after the first board is appointed. Provincial governments will be able to require participation.

Senator Hervieux-Payette: I would like to be reassured that this is the fact but I do not think so.

Mr. Conacher: We have this problem. Again, the National Securities Commission is an idea that is sitting there with, from what I can understand, exactly the same barriers.

Senator Hervieux-Payette: The actual ombudsman that exists now was set up by the banks and is totally independent. Are you happy with the operation of the current institution?

Mr. Conacher: No, not at all. The ombudsman is selected, paid and directed by the banks, despite some moves they have made to try to jig the board to make it appear more independent. It is still controlled by the banks. We have many complaints on file. Some people have been waiting three years for a response. It is a horrible record, in our minds.

Senator Hervieux-Payette: So you trust the government more than the banks? I like it.

Mr. Conacher: I am the coordinator of Democracy Watch. We do not believe that all the elements necessary for a truly democratic society exist in Canada, but at least we do have elections. If there was shareholder democracy of any effect within the banks, then I could trust more that consumers and shareholders had a bit more control over the executives. For example, shareholders were not consulted about how the ombudsman should be set up. That is one example. At least the government did consult us on how the ombudsman should be set up.

The Chairman: You say you have files on people who have waited three years to be heard. Could you send me one, including the name of the person and what the problem is? I would like to see it.

Mr. Conacher: Sure.

financiers auraient quand même besoin d'un endroit auquel s'adresser. C'est pourquoi nous recommandons la création d'une association de consommateurs de services financiers. Une telle organisation pourrait aider grandement les gens à trouver le bon endroit où porter plainte.

D'après notre analyse, il nous semble que l'Agence sera établie d'une manière qui permettra aux institutions financières qui relèvent de la compétence provinciale d'y adhérer, car le ministre des Finances ne sera pas habilité à exercer un contrôle sur cet organisme après qu'il aura procédé aux nominations initiales de son conseil d'administration. Les gouvernements provinciaux seront dès lors en mesure d'exiger la participation des institutions financières qui relèvent de leur compétence.

Le sénateur Hervieux-Payette: J'aimerais qu'on me confirme qu'il en sera ainsi, mais je crains que ça ne s'avère pas.

M. Conacher: Nous avons ce problème. Ce sont les mêmes obstacles qui, sauf erreur, font en sorte que le projet de la Commission nationale des valeurs mobilières ne se soit pas encore concrétisé.

Le sénateur Hervieux-Payette: Le poste d'ombudsman qui existe actuellement dans ce secteur a été créé par les banques elles-mêmes et son titulaire agit en toute indépendance. Êtes-vous satisfaits de la façon dont cette institution fonctionne actuellement?

M. Conacher: Non, pas du tout. L'ombudsman est choisi, payé et dirigé par les banques, bien que celles-ci aient pris certaines mesures pour structurer le bureau de manière à ce qu'il ait l'air plus indépendant. Il n'en est pas moins contrôlé par les banques. Nous avons en dossier de nombreuses plaintes à son sujet. Certaines personnes ont dû attendre jusqu'à trois ans pour obtenir une réponse de l'ombudsman. À nos yeux, c'est un bilan horrible.

Le sénateur Hervieux-Payette: C'est donc dire que vous avez davantage confiance au gouvernement qu'aux banques? Ça fait plaisir à entendre.

M. Conacher: Je suis coordonnateur de Democracy Watch. Nous ne croyons pas que tous les éléments nécessaires à l'existence d'une société vraiment démocratique soient en place au Canada, mais nous avons au moins des élections. Si les actionnaires des banques pouvaient y jouer un rôle un tant soit peu démocratique, je pourrais dès lors être davantage confiant que les consommateurs de services financiers et les actionnaires des banques pourront avoir un peu plus d'emprise sur les dirigeants de ces institutions. Par exemple, les actionnaires n'ont pas été consultés concernant la façon dont le bureau de l'ombudsman des services financiers devrait être constitué. Ce n'est là qu'un exemple. Le gouvernement, lui, nous a au moins consulté sur la façon dont cette institution devrait être conçue.

Le président: Vous dites que vous avez des dossiers sur des gens qui ont attendu trois ans pour être entendus. Pourriez-vous m'en faire parvenir un, comportant le nom de la personne qui a porté plainte et en quoi consistait le problème? J'aimerais prendre connaissance d'un tel dossier.

M. Conacher: Volontiers.

Senator Furey: Mr. Conacher, I have a brief question. Regarding public accountability statements, you indicate that banks and other financial institutions ought to disclose detailed information on their service records for all customers. Is that correct?

Mr. Conacher: Yes.

Senator Furey: What exactly do you see that encompassing and to whom should this information be disclosed?

Mr. Conacher: In U.S., they have details in lending, investment and in service. You are particularly interested in service?

Senator Furey: Your comment says service records of all customers.

Mr. Conacher: First in lending, as in the U.S., there should be tracking of the number of applicants for various loan categories, the numbers approved and rejected. In the U.S., for some categories those are characterized by race, gender, income level and neighbourhood so that discriminatory patterns can be tracked. We have proposed breaking it down by gender and neighbourhood and, in the business area, only by size and type of business

In terms of investment, we are particularly concerned about community development investment, including affordable housing. Again, we suggest tracking the number of applicants by community developers for loans, the number approved, the number rejected by the size and type of the developer, and the location of the developer.

Senator Furey: Do you think that customers of the banks will be happy to have that information disclosed?

Mr. Conacher: There is no privacy concern, if that is what you are raising. It would all be done according to Statistics Canada rules. It has been done this way in the U.S. for 20 years.

There is one element that the U.S. does not do and it has detail that we think we need in the public accountability statements — at least according to what we have been told by the Department of Financing. That is the location of openings and closings of branches. They do that in the U.S., but they also track service particularly to people with low incomes. We think the best way to track that is on a branch-by-branch basis. Any complaint that comes in should be tracked, including how it is resolved. Also we should track lawsuits against the bank and how they are resolved. Those two figures should also be in the statements.

Le sénateur Furey: Monsieur Conacher, j'ai une brève question à vous poser. Concernant les rapports de reddition de comptes à la collectivité, vous avez indiqué que les banques et les autres institutions financières devraient être tenues de divulguer des renseignements détaillés à propos de leur rendement en matière de service à la clientèle. Est-ce exact?

M. Conacher: Oui.

Le sénateur Furey: Quels renseignements, selon vous, devraient être inclus dans ces rapports et à qui cette information devrait-elle être divulguée?

M. Conacher: Aux États-Unis, on exige des renseignements détaillés concernant les prêts, les investissements et le service à la clientèle. Vous interrogez-vous particulièrement sur ce qui concerne le service?

Le sénateur Furey: Vous avez parlé de dossiers sur le rendement en matière de service à tous les clients.

M. Conacher: D'abord, en ce qui touche les prêts, on devrait, comme aux États-Unis, retracer le nombre de demandes de prêt reçues, approuvées et refusées selon la catégorie de prêt. Aux États-Unis, pour certaines catégories de prêt, on ventile la compilation par race, sexe, niveau de revenu et quartier, de manière à pouvoir détecter toute pratique discriminatoire. De notre côté, nous avons proposé une ventilation par sexe et par quartier et, dans le cas des entreprises, uniquement par taille et type d'entreprise.

En ce qui a trait aux investissements, nous nous intéressons particulièrement au financement des projets de développement communautaire, notamment aux projets de logements à loyer modique. Là encore, nous recommandons qu'on retrace le nombre de demandes de prêt reçues, approuvées et refusées selon la taille, le type et l'emplacement de l'entreprise de développement communautaire.

Le sénateur Furey: Croyez-vous qu'il plaira aux clients que les banques divulguent ces renseignements?

M. Conacher: Il ne s'agit pas de renseignements confidentiels, si c'est là la question que vous soulevez. Tout se ferait dans le respect des règles de Statistique Canada. On procède de cette façon aux États-Unis depuis maintenant 20 ans.

Il y a une chose qui se fait aux États-Unis et qui oblige les institutions financières à fournir des données qui, selon nous, devraient figurer dans les rapports sur la reddition de comptes à la collectivité — du moins d'après ce qu'on nous a dit au ministère des Finances. Il s'agit du dossier de chaque institution en ce qui a trait à l'ouverture et à la fermeture de succursales. Aux États-Unis, on tient un dossier à cet égard, mais on retrace également le rendement des institutions en matière de service à la clientèle, notamment aux personnes à faible revenu. Nous croyons que la façon la plus utile de tenir des statistiques à cet égard, c'est succursale par succursale. On devrait compiler des données sur chaque plainte reçue et sur la façon dont elle a été traitée ainsi que sur le nombre de poursuites entamées contre les banques et sur leur aboutissement. Ces deux types de données devraient figurer dans les rapports.

To whom should they be disclosed? Those data should be publicly disclosed. In the U.S., these statements under the Community Reinvestment Act are available at every branch. Community groups can use them to hold local branches accountable for whether that branch is serving the community fairly and well and meeting the needs of credit-worthy creditors.

Senator Furey: Do I understand you to mean that the statistics should be disclosed but not the information on the individual customer? You are not saying that?

Mr. Conacher: No, there is no tracking by individual customer in the U.S. It is simply looking at patterns. I urge you, if you have not examined the Community Reinvestment Act system in the U.S., to examine it.

Senator Furey: I am not really interested in what is not written here in your statement. I am more interested in what you have written here. It is a little misleading to say the information should be disclosed on the service records of all customers. I wanted to know what that encompassed and you have answered that. Thank you very much.

Senator Meighen: For my edification, Mr. Conacher, in Section E of your brief on credit unions, I could not see any constructive criticism. Do I assume that you support what is in the bill, as outlined in your section on credit unions, and that you would be supportive, in particular, of the formation of a national co-op bank?

Mr. Conacher: Yes. We have no problem with any moves to create new competitors. We have serious doubts as to whether it will happen, but we do not have a problem. One of the things we find interesting is that if there is an applicant to set up a new bank, the business record of that applicant will be reviewed. However, if banks want to merge, the minister has the power to look at the business record, but the merger review guidelines that must be followed in doing the public interest review for the mergers do not include looking at the current business record of the banks.

In the U.S. they have done that for 20 years and have actually turned down applications. For example, an application by Harris Bank of Chicago, a subsidiary of the Bank of Montreal, to take over an Illinois bank seven years ago was turned down because of its poor current business record in lending, investment and service. Harris Bank had to set out a targeted plan to correct that poor

À qui ces données devraient-elles être divulguées? Elles devraient être rendues publiques. Aux États-Unis, ces rapports aux termes de la loi sur le réinvestissement communautaire doivent être disponibles dans chaque succursale. Les groupes communautaires peuvent les utiliser pour demander des comptes aux succursales locales et pour établir si celles-ci servent la collectivité locale adéquatement et équitablement et répondent aux besoins des débiteurs solvables.

Le sénateur Furey: Si je vous ai bien compris, vous voulez dire que ces statistiques devraient être rendues publiques, mais non les renseignements personnels concernant les clients? C'est bien ce que vous voulez dire, n'est-ce pas?

M. Conacher: Tout à fait. Aux États-Unis, on ne tient pas de données personnelles sur les clients. Il s'agit simplement d'observer les constantes. Si vous n'avez pas déjà jeté un coup d'oeil au système en vigueur aux États-Unis en vertu de la loi sur le réinvestissement communautaire, je vous incite fortement à le faire.

Le sénateur Furey: Je n'ai vraiment que faire ici de ce qui ne figure pas dans votre mémoire. Ce qui m'intéresse, c'est ce que vous avez vous-même écrit dans ce document. Cela prête quelque peu à confusion d'affirmer que l'information devrait être divulguée concernant les dossiers des banques en matière de services à tous leurs clients. Je voulais mesurer la portée de cette affirmation, et vous m'avez répondu. Je vous en remercie beaucoup.

Le sénateur Meighen: Pour mon instruction, monsieur Conacher, j'aimerais que vous m'éclairiez sur un point. À la section E de votre mémoire, où il est question des caisses d'épargne et de crédit, je constate que vous ne formulez aucune critique constructive en cette matière. Dois-je en déduire que vous souscrivez aux dispositions du projet de loi concernant ces institutions, comme vous le mentionnez dans votre section sur les caisses d'épargne et de crédit, et que seriez en faveur notamment de la création d'une banque coopérative nationale?

M. Conacher: C'est exact. Nous ne voyons aucun problème à ce qu'on favorise l'apparition de nouveaux concurrents. Nous doutons fort qu'on le fera, mais nous n'y voyons aucune objection. Une des choses qui nous apparaissent intéressantes à ce sujet, c'est que, s'il y a une demande de soumission pour la création d'une nouvelle banque, le dossier du demandeur fera l'objet d'un examen. Cependant, si des banques désirent fusionner, le ministre a le pouvoir de se pencher sur le dossier des parties à la transaction, soit, mais les lignes directrices qui devront être suivies pour assurer la protection du public dans le cadre de l'examen du projet de fusion en question ne prévoient pas qu'on doit alors prendre en compte le dossier du rendement récent des banques concernées.

Aux États-Unis, cela fait 20 ans qu'on prend de telles précautions, et on y a effectivement, de ce fait, rejeté des demandes. Par exemple, une demande soumise par la Harris Bank de Chicago, une filiale de la Banque de Montréal, en vue du rachat d'une banque de l'Illinois, il y a sept ans, a été rejetée en raison du fait que le dossier de cette banque montrait qu'elle avait

record. That is the kind of measure that we feel should be in existence in the Canadian law.

You are allowing new competitors to come in and reviewing their business record, but you are allowing the banks to do all of these mergers and takeovers in various areas without ever looking at their current business records.

Senator Meighen: Your criticism of the absence of that practice would extend to the credit union as well, would it?

Mr. Conacher: Yes, very much so. There are mergers and takeovers taking place throughout the sector.

Senator Meighen: Between the credit unions?

Mr. Conacher: Very much so.

Senator Meighen: And you would advocate that they be subjected to the same test?

Mr. Conacher: Very much so. They have tried to do so in the U.S. as well, but, unfortunately, the credit unions in the U.S. resisted it. There was split in the credit union lobby, but many did resist. We think we should not allow institutions to get bigger if they have a poor service record in lending, investment and service. It is a good rule that is in the public interest. They have done it for years in the U.S. and we should do it here — not just for one or two bank mergers that may occur, but for all of the takeovers, including in the insurance industry. There will be a massive wave of takeovers and none will be reviewed in terms of whether they are in the public interest or not.

Senator Meighen: Are you satisfied that a poor business record can be objectively assessed?

Mr. Conacher: They figured it out in the U.S.

Senator Meighen: It is amazing what they figured out in the U.S. I would like to see some other examples.

The Chairman: We must move on. We only have until 5:30.

Our next witness is ready to proceed.

Mr. Peter R. Downing, President, TG International Ltd.: Thank you for the opportunity to be here. I have a blend of business, academic, government and international development work experience. Since the mid-1990s, I have been researching how to develop a triple-bottom-line reporting approach to

eu un rendement insatisfaisant dans le passé récent en matière de prêts, d'investissements et de service à sa clientèle. La Harris Bank a été tenue de présenter un plan détaillé et précis de redressement de la situation. C'est là le genre de mesure qui, selon nous, devrait être prévue dans la loi canadienne.

Vous entendez n'accepter de nouveaux concurrents sur le marché qu'à condition de soumettre à un processus d'examen le dossier de leur rendement récent, mais vous permettez à des banques de procéder à toutes sortes de fusions et de prises de contrôle dans divers secteurs sans jamais vous pencher sur leur dossier récent en matière de rendement.

Le sénateur Meighen: Votre grief concernant de telles pratiques vaut également pour les caisses d'épargne et de crédit, n'est-ce pas?

M. Conacher: Oui, tout à fait. On est témoin de fusions et de prises de contrôle dans l'ensemble du secteur.

Le sénateur Meighen: Entre caisses d'épargne et de crédit?

M. Conacher: Absolument.

Le sénateur Meighen: Et vous préconisez qu'elles soient assujetties à cette même condition?

M. Conacher: Tout à fait. On a essayé de faire de même aux États-Unis, mais, malheureusement, les caisses d'épargne et de crédit s'y sont opposées. Les opinions étaient partagées à cet égard au sein du lobby des caisses d'épargne et de crédit, mais, pour une bonne part, les représentants de ces organisations s'y sont opposés. Nous sommes d'avis que nous ne devrions pas permettre à des institutions de prendre de l'expansion si leur dossier montrent qu'elles ont un rendement insatisfaisant en matière de prêts, d'investissements et de service à la clientèle. Il s'agit là d'une règle valable qui sert l'intérêt public. C'est ce qu'on fait aux États-Unis depuis des années, et nous devrions faire de même ici — non seulement dans le cas d'une ou deux fusions bancaires qui peuvent survenir, mais dans tous les cas de prise de contrôle, y compris dans le secteur des assurances. Nous allons assister à une vague de mainmises et, dans aucun cas, elles ne feront l'objet d'un examen permettant de vérifier si elles servent l'intérêt public.

Le sénateur Meighen: Êtes-vous convaincu qu'il soit possible d'établir objectivement, au moyen d'une évaluation, un dossier de rendement quand celui-ci est insatisfaisant?

M. Conacher: On y est parvenu aux États-Unis.

Le sénateur Meighen: C'est fantastique tout ce qu'on parvient à faire aux États-Unis. J'aimerais qu'on m'en donne d'autres exemples.

Le président: Il nous faudrait accélérer nos travaux. Nous devons avoir terminé à 17 h 30.

Notre témoin suivant est prêt à nous faire son exposé.

M. Peter R. Downing, président, TG International Ltd.: Merci de la possibilité que vous me fournissez de m'adresser à vous. J'ai tout un bagage d'expérience de travail dans les domaines des affaires, universitaire, gouvernemental et du développement international. Depuis le milieu des années 90, j'ai

corporate social reporting, which, in the 21st century, is called corporate sustainability reporting.

A corporate sustainability, triple-bottom-line report is the annual accountability of a company's economic, environmental and social performance — the same basic objectives as Bill C-8's proposed public accountability statements.

As you are well aware, Bill C-8 will require federal financial institutions with equity in excess of \$1 billion to publish annual public accountability statements. These statements are to describe an institution's contributions to Canadian economy and society as well as nine specific reporting requirements. Financial institutions will be required to make these statements available to the public through their branches and Web sites.

The reason I am here today is to ask this committee to recommend to the Minister of Finance that Bill C-8's mandatory public accountability statements be enacted and that the public accountability statement regulations specify the need for a minimum common core of disclosure and transparency reporting practices.

Disclosure practices would govern what minimum information would be provided in the public accountability statements. Transparency would be concerned with the clarity of that information: How understandable is it to the readers who will be using public accountability statements?

TG International's research analyses show why public accountability statement regulations must specify the need for a minimum common core of disclosure and transparency reporting practices.

In our Table 1, the state of the art of community involvement shows the Web page disclosures of the 11 financial institutions subject to Bill C-8's public accountability statements mandate. TG International's research shows that on March 29 of this year, there was a significant lack of common, community-related information on the Web sites of these 11 institutions.

In our Table 2, content of two corporate social reports, TG International's analysis shows that there were major disclosure inconsistencies between VanCity's 1998-99 social report and the Royal Bank's Year 2000 Community Report. Our analysis shows that a laissez-faire approach to public accountability statements will seriously dilute the effectiveness of Bill C-8's legislative intent.

cherché à concevoir, en matière de rapports sur le rendement social des entreprises — ce qui, dans les termes qu'on utilise en ce XXI^e siècle, s'appelle «rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise» —, une approche comportant trois volets essentiels.

Un rapport à trois volets essentiels sur la responsabilité sociale de l'entreprise est un rapport annuel dans lequel une société rend compte de son rendement sur les plans économique, environnemental et social — ce qui correspond aux objectifs de base énoncés dans le projet de loi C-8 relativement à la production de rapports de reddition de comptes à la collectivité.

Comme vous le savez fort bien, aux termes du projet de loi C-8, toute institution financière qui relève de la compétence fédérale et qui dispose de capitaux propres de plus d'un milliard de dollars sera tenue de produire annuellement un rapport de reddition de comptes à la collectivité. Un tel rapport devra décrire la contribution de l'institution financière à l'économie et à la société canadienne et satisfaire à neuf exigences explicites en matière de déclaration. Les institutions financières seront tenues de rendre ces rapports disponibles au public par l'intermédiaire de leurs succursales et de leur site Internet.

Le motif de ma présence ici aujourd'hui, c'est de demander à votre comité de recommander au ministre des Finances de faire en sorte que les dispositions du projet de loi C-8 relatives à cette obligation de produire des rapports de reddition de comptes à la collectivité soient adoptées et que le règlement d'application de ces dispositions précise les exigences minimales en matière de divulgation et de transparence dans les pratiques relatives à la production des rapports en question.

Les exigences relatives à la divulgation établiraient quelle information minimale devrait être fournie dans les rapports de reddition de comptes à la collectivité. Les exigences en matière de transparence définiraient des normes concernant la clarté de cette information afin que celle-ci soit facile à comprendre pour les gens qui prendront connaissance de ces rapports.

L'analyse des résultats des recherches effectuées par TG International montre pourquoi le règlement relatif aux rapports de reddition de comptes à la collectivité doivent préciser les exigences minimales en matière de divulgation et de transparence.

Notre tableau 1, qui porte sur ce qui se fait de mieux en matière d'engagement communautaire, montre que ce qui est divulgué sur le site Web des 11 institutions financières assujetties à l'obligation de produire un rapport de reddition de comptes à la collectivité en vertu du projet de loi C-8. Or, les résultats des recherches effectuées par TG International révèlent qu'au 29 mars de cette année, on notait une grave absence d'uniformité de l'information fournie par ces 11 institutions financières sur leurs sites Web respectifs concernant leur engagement communautaire.

Dans notre tableau 2, qui porte sur le contenu des rapports de deux entreprises concernant leur engagement social, l'analyse de TG International montre qu'il y a de graves distorsions entre le rapport de la société VanCity pour 1998-1999 et celui de la Banque Royale pour l'an 2000. Notre analyse fait voir qu'une approche de laissez-faire concernant la production des rapports de reddition de comptes à la collectivité risque de compromettre

I would like to show this committee what a transparent public-accountability statement could look like. In Figure 1, TGI's rough draft of the Royal Bank's Statement of Corporate Citizenship, we compared the Royal Bank's vital statistics that were disclosed in its 1999-2000 community reports. This analysis shows that, without a mandatory disclosure practice calling for prior years' data and a transparency summary statement, interested stakeholders will not be able to measure the performance of the Royal Bank's annual and ongoing corporate citizenship actions.

In our Figure 2, "Two Statements of Corporate Citizenship," allows interested stakeholders to compare VanCity's 1998-99 "Social Report" performance with that of the Royal Bank's. TG International Ltd.'s analytical formats show that this comparison would be an impossible task without common disclosure in transparency reporting practices.

In conclusion, standardized corporate sustainability reports, such as Bill C-8's public accountability statements will become a generally accepted, 21st-century business practice.

In Figure 2, "Two Statements of Corporate Citizenship," we linked each reporting line item with a performance indicator established by the Boston-based organization called Global Reporting Initiatives, or GRI. This organization foresees sustainable reporting becoming a global business practice by the year 2010. GRI is trying to establish an international standard of corporate sustainability reporting practices. As of February of this year, the number of GRI sustainability reports included 35 companies and 11 countries: 8 American companies, 6 Japanese, 7 in the U.K., 9 companies in six other European countries, 2 in Canada — VanCity and Suncor Industries — and one company each in Columbia, South Africa and India.

Last November, 39 financial investors in the United States, managing more than \$140 billion in investments, urged the 500 largest U.S. corporations to adopt standardized measures for economic, environmental and social reporting. On March 2 of this year, the Canadian Institute of Chartered Accountants, who also assists in the GRI steering committee, said it was a strong supporter of the GRI.

sérieusement l'atteinte des objectifs que poursuit le projet de loi C-8.

J'aimerais montrer aux membres de votre comité de quoi pourrait avoir l'air un rapport transparent de reddition de comptes à la collectivité. Dans la figure 1, intitulée Ébauche préparée par TGI d'un rapport sur le rendement social de la Banque Royale, nous avons comparé les données statistiques essentielles que la Banque Royale a divulguées dans son rapport de 1999-2000 sur son engagement social. Cette analyse illustre que, sans obligation réglementaire de divulguer les données relatives aux années antérieures et sans une déclaration sommaire de transparence, les intéressés qui prendront connaissance du rapport en question ne seront pas à même d'évaluer le rendement de la Banque Royale en matière d'engagement social ni pour l'année visée ni sur une période plus longue.

Notre figure 2, intitulée «Rapport de deux sociétés sur leur rendement social», permet aux intéressés de comparer le rapport de 1998-1999 de la société VanCity sur son rendement en matière d'engagement social avec celui de la Banque Royale. Le modèle analytique de TG International Ltd montre que cette comparaison serait impossible à faire sans uniformisation des exigences en matière de divulgation et de transparence dans la production des rapports en question.

On peut donc en conclure que des rapports normalisés sur la responsabilité sociale des entreprises, comme, par exemple, les rapports de reddition de comptes à la collectivité que propose le projet de loi C-8, constitueront au XXI^e siècle une pratique généralement acceptée dans le milieu des affaires.

Dans la figure 2, intitulée «Rapports de deux sociétés sur leur rendement social», nous avons fait le lien entre chaque élément du rapport à l'aide d'un indicateur de rendement établi par un organisme de Boston du nom de Global Reporting Initiative, ou GRI. Cet organisme prévoit que les rapports sur la responsabilité sociale deviendront d'ici 2010 une pratique répandue mondialement dans les milieux d'affaires. GRI tente d'établir une norme internationale en matière de pratiques relatives à la production de rapports sur la responsabilité sociale des entreprises. En février de l'année en cours, 35 sociétés de 11 pays avaient adhéré au modèle de GRI en matière de rapports sur la responsabilité sociale: 8 sociétés des États-Unis, 6 du Japon, 7 du Royaume-Uni, 9 de six autres pays européens, 2 du Canada — VanCity et Suncor Industries —, une de Colombie, une d'Afrique du Sud et une de l'Inde.

En novembre dernier, 39 investisseurs financiers des États-Unis, responsables de la gestion d'investissements d'une valeur d'au-delà de 140 milliards de dollars, ont pressé les 500 sociétés les plus importantes des États-Unis d'adopter des critères uniformisés en matière de production de rapports sur le rendement sur les plans économique, environnemental et social. Le 2 mars de cette année, l'Institut canadien des comptables agréés, qui joue également un rôle au sein du comité de direction de GRI, s'est déclaré résolument favorable à l'adoption généralisée du modèle de GRI.

In our Appendix 2 is the April 2 e-mail that TGI received from a fourth-year Australian university business student. It shows that the concept of triple-bottom-line reporting, or be it called public accountability statements, now has the academic interest of future generations of business persons around the world.

Bill C-8's provisions for mandatory public accountability statements, with a minimum core of disclosure and transparency reporting practices, will be both wise and world-leading legislation.

Senator Hervieux-Payette: Did you give these proposals to the department? For anybody to make any comparison, they need to compare apples with apples and oranges with oranges. We need to see what is being done at the community level. We need clear definitions, too. Even Revenue Canada has difficulty deciding what is a charity.

Your proposals sound very logical to me, but what is the reaction of the bureaucracy?

Mr. Downing: Actually, I have sent it on to the Department of Finance. I have not got anything from them other than acknowledgement.

I approached four banks. One of them was very nasty to me because they thought I had criticized them. Another said they would do it if it ever happens. The other two did not reply.

This reporting practice is not yet accepted, but it is becoming a business practice. The idea of what we are asking for in these public accountability statements is becoming expected business practices and banks do not know it yet but it will be good for the banks.

Senator Hervieux-Payette: Should this be part of the regulations, that concept?

Mr. Downing: Yes. The regulations should ask for a minimum. You do not have to do it my way, but if you do not ask for a minimum of a common core of information, if you leave it open-ended, I am afraid you will not get an effective legislation.

Senator Hervieux-Payette: I would like to thank you for your excellent ideas and proposals. It makes sense for me, just as a consumer, and for the rest of Canadian citizens to be able to compare the roles that their banks are playing in the community.

Mr. Downing: That is it.

Senator Hervieux-Payette: Also, I am doing a lot of charitable work, raising money, and then I would know where to go.

Notre annexe 2 reproduit le texte d'un courriel que TGI a reçu le 2 avril dernier d'un étudiant de quatrième année à la faculté de commerce d'une université australienne. Ce témoignage illustre que le concept de rapports en trois volets essentiels, qu'on pourrait tout aussi bien appeler rapport de reddition de comptes à la collectivité, intéresse déjà les étudiants universitaires qui formeront éventuellement les futures générations de gens d'affaires du monde entier.

Les dispositions du projet de loi C-8 relatives à l'obligation de produire des rapports de reddition de comptes à la collectivité, assorties d'une obligation réglementaire de respecter des exigences minimales en matière de divulgation et de transparence, constitueront des mesures législatives sages qui seront reprises probablement dans le monde entier.

Le sénateur Hervieux-Payette: Avez-vous soumis ces propositions au ministère? Quiconque veut faire des comparaisons doit comparer des pommes avec des pommes et des oranges avec des oranges. Il nous faut pouvoir constater ce qui se fait effectivement dans la collectivité. Nous avons également besoin de définitions claires. Même Revenu Canada a du mal à établir ce qu'on doit entendre par organisme de bienfaisance.

Vos propositions m'apparaissent logiques, mais quelle est la réaction des fonctionnaires à leur sujet?

M. Downing: En réalité, je les ai fait parvenir au ministère des Finances, et on s'est contenté de m'envoyer un accusé de réception.

J'ai approché à ce sujet quatre banques. Dans un cas, on s'est montré déplaisant envers moi parce qu'on se sentait attaqué. Dans un autre cas, on m'a dit qu'on suivrait le courant si les choses évoluaient dans ce sens. Dans les deux autres cas, je n'ai eu aucune réponse.

Cette pratique en matière de production de rapports ne s'impose pas encore, mais elle est de plus en plus répandue dans le milieu des affaires. Ce que nous recommandons d'inclure dans ces rapports de reddition de comptes à la collectivité est en voie de devenir pratique courante dans les entreprises, et, bien que les banques n'en soient pas encore conscientes, cette pratique sera une bonne chose pour elles.

Le sénateur Hervieux-Payette: Ce concept devrait-il faire l'objet d'une obligation réglementaire?

M. Downing: Oui. Les règlements devraient exiger un minimum à cet égard. Ils n'ont pas forcément à le faire de la façon que je propose, mais si on n'exige pas un minimum uniforme d'information, si on laisse ces choses à la discrétion de chacun, je crains fort que la loi n'ait pas l'effet escompté.

Le sénateur Hervieux-Payette: Je tiens à vous remercier pour vos excellentes idées et propositions. À mes yeux, comme consommatrice, je les trouve sensées, et elles devraient permettre aux autres Canadiens d'être en mesure de comparer les rôles que nos banques jouent dans la collectivité.

M. Downing: C'est en plein ça.

Le sénateur Hervieux-Payette: En outre, je fais personnellement beaucoup de bénévolat au sein d'oeuvres de bienfaisance.

Comme je me charge surtout de recueillir des fonds, cela me permettra de savoir à quelles portes frapper.

The Chairman: Thank you, Mr. Downing.

The committee continued *in camera*.

Le président: Merci, monsieur Downing.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada —
Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From CS CO-OP, Community Financial Services:

Gary Seveny, President and Chief Executive Officer;
José Gallant, Vice-President, Finance and Chief Financial
Officer.

From the Committee on Islamic Financial Institutions, Canada:

Said Zafar, Chairman.

From the Canadian Community Reinvestment Coalition:

Duff Conacher, Coordinator.

From TG International Ltd.:

Peter R. Downing, President.

De la CS CO-OP, Services financiers communautaires:

Gary Seveny, président et chef de la direction;
José Gallant, vice-présidente aux finances et directrice financière.

Du Committee on Islamic Financial Institutions, Canada:

Said Zafar, président.

De la Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire:

Duff Conacher, coordonnateur.

De TG International Ltd.:

Peter R. Downing, président.